

**Réunion du Conseil municipal de Strasbourg**  
du vendredi 24 juin 2022 à 09 heures  
en salle des Conseils du Centre administratif et en visioconférence  
Convoqué par courrier en date du 17 juin 2022

## Compte-rendu sommaire

**Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg**

Mmes et MM. les Adjoints-es :

Syamak AGHA-BABAEI, Suzanne BROLLY (a donné procuration à Syamak AGHA-BABAEI à compter du point 30), Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN, Carole ZIELINSKI, Alexandre FELTZ (a donné procuration à Sophie DUPRESSOIR pour les points 25 et 26, puis à Antoine NEUMANN à compter du point 35), Hülliya TURAN, Pierre OZENNE, Nadia ZOURGUI, Guillaume LIBSIG, Benjamin SOULET, Véronique BERTHOLLE, Hervé POLESI, Owusu TUFUOR (a donné procuration à Alain JUND à compter du point 19 jusqu'au point 32 inclus).

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Adrien ARBEIT, Caroline BARRIERE (a donné procuration à Anne-Pernelle RICHARDOT à compter du point 70), Khadija BEN ANNOU (a donné procuration à Lucette TISSERAND en début de séance jusqu'au point 12 inclus), Aurélien BONNAREL, Christian BRASSAC, Rebecca BREITMAN, Joris CASTIGLIONE, Yasmina CHADLI, Marie-Dominique DREYSSE (a donné procuration à Pierre ROTH pour le point 33), Salem DRICI, Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Alain FONTANEL (a donné procuration à Pierre JAKUBOWICZ à compter du point 11), Céline GEISSMANN, Etienne GONDREXON, Marie-Françoise HAMARD, Ariane HENRY, Pierre JAKUBOWICZ, Alain JUND (a donné procuration à Hamid LOUBARDI à compter du point 33), Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA, Marina LAFAY (a donné procuration à Sophie DUPRESSOIR à compter du point 33), Hamid LOUBARDI, Pascal MANGIN, Jean-Philippe MAURER, Jamila MAYIMA (a donné procuration à Rebecca BREITMAN à compter du point 12), Antoine NEUMANN, Serge OEHLER, Sophie PARISOT, Anne-Pernelle RICHARDOT, Pierre ROTH, Françoise SCHAETZEL (a donné procuration à Christian BRASSAC à compter du point 26), Lucette TISSERAND, Catherine TRAUTMANN (a donné procuration à Céline GEISMANN à compter du point 46), Jean-Philippe VETTER, Caroline ZORN.

**Etaient absents-es et excusés-es :**

Mmes et MM. les Adjoints-es :

Anne MISTLER (a donné procuration à Salem DRICI), Christelle WIEDER (a donné procuration à Guillaume LIBSIG), Soraya OULDJI (a donné procuration à Carole ZIELINSKI), Abdelkarim RAMDANE (a donné procuration à Guillaume LIBSIG).

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Jonathan HERRY (a donné procuration à Lucette TISSERAND), Anne-Marie JEAN (a donné procuration à Joël STEFFEN), Christel KOHLER (a donné procuration à Alain FONTANEL en début de séance, puis à Rebecca BREITMAN à compter du point 11), Dominique MASTELLI (a donné procuration à Catherine TRAUTMANN), Nicolas MATT (a donné procuration à Pierre JAKUBOWICZ), Isabelle MEYER (a donné procuration à Jean-Philippe MAURER), Elsa SCHALCK (a donné procuration à Jean-Philippe VETTER), Patrice SCHOEPFF (a donné procuration à Salah KOUSSA), Jean WERLEN (a donné procuration à Christian BRASSAC à compter du point 11).

**Secrétaire de séance : M. Adrien ARBEIT**

Au vu de l'appel nominal effectué par **M. Adrien ARBEIT** le quorum est atteint.

Service des Assemblées  
Secrétariat général

*Le Conseil municipal s'est réuni dans le cadre de dispositions dérogatoires aux dispositions normales de réunion du Conseil, en application des lois n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et n° 2021 – 160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.*

*Cinq interpellations, une résolution et deux motions ont été ajoutées à l'ordre du jour.*

*Lors de la lecture de l'ordre du jour, les points 8, 10, 14, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 74 et 75 n'ont pas été retenus et ont été adoptés en début de séance.*

*Dans un second temps, ont été examinés les projets de délibération retenus par un ou plusieurs membres du Conseil : il s'agit des points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 15, 19, 25, 26, 30, 31, 32, 33, 35, 46, 64, 70 et 73. Ont également été présentées les résolutions, motions et interpellations.*

*La séance a été présidée par Mme Jeanne BARSEGHIAN, hormis pour les points suivants, pendant lesquels elle a quitté la salle des Conseils :*

- *Points 2 et 3 : la présidence de séance a été confiée à M. Christian BRASSAC (vote des comptes administratifs 2021 de la Ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame) ;*
- *Point 19 : la présidence de séance a été confiée à M. Syamak AGHA BABAEI ;*
- *Points 35 et 46 : la présidence de séance a été confiée à M. Syamak AGHA BABAEI, puis à Mme Floriane VARIERAS.*

*La séance a été suspendue de 09h43 à 10h29, afin de permettre à M. Patrick WACHSMANN, déontologue de la Ville de Strasbourg, de présenter aux élus municipaux son rapport annuel d'activité et de permettre la tenue d'un débat à son sujet.*

L'intégralité des délibérations adoptées le 24 juin 2022 ainsi que leurs annexes et les rapports et/ou communications sont consultables, à compter du 30 juin 2022, dans le recueil des délibérations mis à disposition du public au service des Assemblées, bureau 1300 du Centre administratif, ainsi que sur le site internet de la collectivité ([www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu)).

..

## **1 Désignation du/de la conseiller-e municipal-e chargé-e de présider au vote des comptes administratifs 2021 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Christian BRASSAC pour présider au vote des comptes administratifs 2021 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame.

**Adopté. Pour : 63 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 1 voix**  
(détails en annexe)

## **2 Approbation du compte administratif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2021.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2021 tel que figurant aux documents budgétaires et dont les résultats sont détaillés dans le document en annexe à la délibération,
- informe que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/FkzA3o3B.s5555LOM>

<p><b>Adopté. Pour : 49 voix – Contre : 12 voix – Abstention : 0 voix</b> <i>(détails en annexe)</i></p>
--

## **3 Approbation du compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2021.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg pour l'exercice 2021 tel que figurant aux documents budgétaires et dont les résultats sont détaillés dans le document en annexe à la présente délibération ;
- informe que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/iqe1zMqP.w5555LOt>

<p><b>Adopté à l'unanimité</b></p>
------------------------------------

## **4 Approbation du compte de gestion 2021 de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, vu les comptes rendus par Mme Laurence LEBRETON, comptable publique, de ses recettes et dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, vu les budgets primitif et supplémentaire, ainsi que la décision modificative de l'exercice 2021, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve sous réserve du règlement et l'apurement par le juge des comptes, les opérations effectuées pendant la gestion 2021 et se présentant comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Mandats émis : 394 928 242,34	Titres émis : 413 272 344,48
	<b>Résultat de l'exercice : 18 344 102,14</b>
	<b>Résultat cumulé : 21 780 821,73</b>

**Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Mandats émis : 119 025 636,47	Titres émis : 129 151 114,00
	<b>Résultat de l'exercice : 10 125 477,53</b>
	<b>Résultat cumulé : -7 089 455,46</b>

**BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE****Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Mandats émis : 1 013 899,63	Titres émis : 1 013 044,00
	<b>Résultat de l'exercice : -855,63</b>
	<b>Résultat cumulé : 142 707,21</b>

**Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Mandats émis : 13 832,38	Titres émis : 24 611,80
	<b>Résultat de l'exercice : 10 779,42</b>
	<b>Résultat cumulé : 80 740,88</b>

- informe que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

[https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/Fkzp3x66.2kkkk3\\_G](https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/Fkzp3x66.2kkkk3_G)

**Adopté. Pour : 53 voix – Contre : 10 voix – Abstention : 1 voix**  
(détails en annexe)

## 5 Approbation du compte de gestion 2021 de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, vu les comptes rendus par Mme Laurence LEBRETON, comptable publique, de ses recettes et dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, vu les budgets primitif et supplémentaire, ainsi que la décision modificative de l'exercice 2021, après en avoir délibéré :

- approuve, sous réserve du règlement et l'apurement par le juge des comptes, les opérations effectuées pendant la gestion 2021 et se présentant comme suit :

### Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 3 141 814,72	Titres émis : 4 114 096,08
	<b>Résultat de l'exercice : 972 281,36</b>
	<b>Résultat cumulé : 1 129 975,98</b>

### Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 442 767,81	Titres émis : 560 171,93
	<b>Résultat de l'exercice : 117 404,12</b>
	<b>Résultat cumulé : 1 593 316,71</b>

- informe que le document est consultable à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/MqeyzxsL.hllll08>

**Adopté à l'unanimité**

## 6 Affectation du résultat 2021 de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, affecte une part du résultat de fonctionnement 2021 du budget principal de la ville de Strasbourg, soit 11 171 167,48 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et au solde des restes à réaliser.

**Adopté. Pour : 52 voix – Contre : 9 voix – Abstention : 2 voix**  
(détails en annexe)

## 7 Budget supplémentaire 2022 de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- a) arrête par chapitre le budget supplémentaire 2022 du budget principal de la ville de Strasbourg tel que figurant au document budgétaire disponible dans le lien ci-dessous, aux sommes suivantes :

### I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

##### Chapitre Libellé chapitre

011	Charges à caractère général	2 594 465,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 460 153,54 €
014	Atténuation de produits	5 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 400 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	-469 728,00 €
67	Charges exceptionnelles	747 497,75 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	562 611,71 €
		<b>10 600 000,00 €</b>

#### Recettes

##### Chapitre Libellé chapitre

002	Résultat de fonctionnement reporté	10 609 654,25 €
013	Atténuations de charges	912,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-998 950,00 €
73	Impôts et taxes	-150 000,00 €
74	Dotations et participations	501 224,00 €
75	Autres produits de gestion courante	91 292,00 €
76	Produits financiers	498 000,00 €
77	Produits exceptionnels	61 129,20 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	-13 261,45 €
		<b>10 600 000,00 €</b>

### II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

##### Chapitre Libellé chapitre

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 089 455,46 €
-----	--	----------------

020	Dépenses imprévues	-568,18 €
041	Opérations patrimoniales	1 529 155,02 €
20	Immobilisations incorporelles	-138 819,80 €
204	Subventions d'équipement versées	1 285 706,61 €
21	Immobilisations corporelles	2 452 210,61 €
23	Immobilisations en cours	3 644 488,27 €
27	Autres immobilisations financières	26 293,99 €
454101	Travaux sur immeubles menaçant ruine	40 000,00 €
458104	Espex Singrist	-9 634,00 €
		<b>15 918 287,98 €</b>

## **Recettes**

### **Chapitre Libellé chapitre**

021	Virement de la section de fonctionnement	4 400 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	2 426 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 529 155,02 €
10	Dotation fonds divers et réserves	11 421 167,48 €
13	Subventions d'investissement	746 942,51 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-1 848 830,03 €
21	Immobilisations corporelles	-15 000,00 €
23	Immobilisations en cours	565,02 €
454201	Travaux sur immeubles menaçant ruine	40 000,00 €
		<b>20 000 000,00 €</b>

- b) arrête par chapitre le budget supplémentaire 2022 du budget annexe de l'école européenne tel que figurant au document budgétaire disponible dans le lien ci-dessous, aux sommes suivantes :

## **I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Dépenses**

#### **Chapitre Libellé chapitre**

011	Charges à caractère général	137 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	259,12 €
67	Charges exceptionnelles	740,88 €
		<b>143 000,00 €</b>

**Recettes****Chapitre Libellé chapitre**

002	Résultat de fonctionnement reporté	142 707,21 €
77	Produits exceptionnels	292,79 €
		<b>143 000,00 €</b>

**II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses****Chapitre Libellé chapitre**

21	Immobilisations corporelles	64 232,61 €
		<b>64 232,61 €</b>

**Recettes****Chapitre Libellé chapitre**

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	80 740,88 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	259,12 €
		<b>81 000,00 €</b>

- c) confirme la révision, pour 2023, des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) conformément aux dispositions des articles L 2333-9 à L 2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

<b>2023</b>	
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques	33,3
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques de plus de 50 m <sup>2</sup>	66,6
Dispositifs publicitaires numériques	99,9
Dispositifs publicitaires numériques de plus de 50 m <sup>2</sup>	199,8
Enseignes de 7 à 12 m <sup>2</sup> scellées au sol	21,7
Enseignes de 12 à 20 m <sup>2</sup>	21,7
Enseignes de 20 m à 50 m <sup>2</sup>	44,7
Enseignes de plus de 50 m <sup>2</sup>	89,3

Les enseignes de 7 m<sup>2</sup> à 12 m<sup>2</sup> non scellées au sol sont exonérées.

- d) approuve l'intégration des frais d'études suivants :

<b>Débit</b>		<b>Crédit</b>	
2313 – Immobilisations en cours	864 €	2031 – Frais d'études	864 €

- e) approuve les augmentations et reprises de provisions suivantes, cumulant les crédits inscrits au BP et BS :

Libellé de la provision	Nature	Augmentation de provision	Reprise de provision	Motif
Dotations aux provisions pour créances douteuses	6817	159 441,94 €		Ajustement annuel
Fondation Apffel	6815	117 524,39 €		Reprises de résultat N-1 Ajustement annuel
Fondation Henri-Louis	6815	18 868,81 €		
Fondation Lippmann	6815	64 208,33 €		
Fondation Spach	6815	40 121,95 €		
Fondation Trubner	7815	39 507,39 €		
Fondation Ungemach	6815	905 449,14 €		
Autres fondations	6815	10 013,76 €		
Fondation Strauss Durckheim	7815		412,55 €	
Fondation Blanck	7815		276,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 355 135,71 €</b>	<b>688,55 €</b>	

- f) informe que le document budgétaire est consultable à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/dl6PLalf.iqqqqzs->

**Adopté. Pour : 43 voix – Contre : 14 voix – Abstention : 0 voix**  
(détails en annexe)

## 8 Budget supplémentaire 2022 de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- a) arrête par chapitre le budget supplémentaire 2022 de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame tel que figurant au document budgétaire disponible dans le lien ci-dessous, aux sommes suivantes :

### I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

##### Chapitre Libellé chapitre

011	Charges à caractère général	35 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 000,00 €
022	Dépenses imprévues	18 954,65 €
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 604,79 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	5 440,56 €
		<b>400 000,00 €</b>

**Recettes****Chapitre Libellé chapitre**

002	Résultat de fonctionnement reporté	1 129 975,98 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-10 000,00 €
74	Dotations et participations	-700 000,00 €
77	Produits exceptionnels	-19 975,98 €
		<b>400 000,00 €</b>

**II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT****1. CREDITS DE PAIEMENT****Dépenses****Chapitre Libellé chapitre**

020	Dépenses imprévues	10 683,47 €
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 300 000,00 €
23	Immobilisations en cours	285 551,74 €
		<b>1 626 235,21 €</b>

**Recettes****Chapitre Libellé chapitre**

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 593 316,71 €
021	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00 €
10	Dotation fonds divers et réserves	683,29 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-194 000,00 €
		<b>1 700 000,00 €</b>

**2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

EN DEPENSES	<b>10 186 169,56</b>
EN RECETTES	<b>500 402,68</b>

- b) approuve la liste des autorisations de programme telles que figurant dans le document réglementaire,
- c) approuve l'inscription d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 5 440,56 €,
- d) informe que le document budgétaire est consultable à partir du lien suivant :

[https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/-qeyzXqw.Fk3k3\\_8](https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/-qeyzXqw.Fk3k3_8)

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## **9 Modification des autorisations de programme de la ville de Strasbourg suite au vote du budget supplémentaire 2022.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve les modifications d'autorisations de programme suivantes :

En Dépenses 1 338 400 356,04 €,  
En Recettes 205 219 090,22 €.

**Adopté. Pour : 43 voix – Contre : 15 voix – Abstention : 0 voix**  
*(détails en annexe)*

## **10 Poursuite de l'engagement dans le programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique de l'ADEME (European Energy Award) et déploiement d'un outil d'évaluation pour renforcer le suivi de la mise en œuvre du plan climat.**

Le Conseil, vu la délibération relative à la stratégie « air énergie climat » (incluant le lancement de Cit'ergie) du 27 février 2017, vu la déclaration d'état d'urgence climatique du 4 juillet 2020, vu la délibération relative au plan climat de la ville de Strasbourg : une stratégie renforcée et un plan d'actions au service d'une transition juste et solidaire au conseil municipal de la ville de Strasbourg du 21 juin 2021, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :  
Concernant le programme Territoire engagé pour la transition écologique – ADEME :
  - o l'engagement dans le programme Territoire engagé en transition écologique et le lancement de la démarche correspondante de labellisation pour les volets Climat-Air-Energie et Economie Circulaire dans le cadre d'une démarche conjointe avec l'Eurométropole de Strasbourg,
  - o le dépôt d'un dossier de candidature unique, au nom de ville de Strasbourg avec l'Eurométropole de Strasbourg en vue d'une labellisation Climat-Air-Energie et Economie circulaire auprès de la Commission Nationale du Label,
  - o le lancement d'une consultation portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour

l'accompagnement de le programme Territoire Engagé pour la transition écologique ainsi que les moyens dédiés et les modalités associées tels que décrits à la présente ;

Concernant la plate-forme de pilotage d'évaluation et d'accompagnement :

- le déploiement d'une plate-forme de pilotage d'évaluation et d'accompagnement de la transformation écologique du territoire dans le cadre d'une démarche conjointe avec l'Eurométropole de Strasbourg,
  - ainsi que les moyens dédiés et les modalités associées tels que décrits à la présente ;
- décide :
- les inscriptions budgétaires correspondantes concernant le programme Territoire engagé pour la transition écologique – ADEME, sous réserve de disponibilité des crédits ultérieurs :
  - les inscriptions budgétaires correspondantes pour 2022 : 8 k€ (fonctionnement) sur la ligne Ville / PL00A / fonction 830 / nature 611 pour le déploiement ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
- à adhérer au programme Territoire engagé en transition écologique, à engager la ville de Strasbourg dans le cadre de la démarche correspondante, conjointement avec l'Eurométropole de Strasbourg et à déposer les dossiers de candidature à la labellisation auprès de la Commission Nationale du Label,
  - à solliciter les différentes subventions pouvant concourir à l'atteinte des démarches, en particulier l'aide ADEME au programme Territoire engagé,
  - à accomplir et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### ***URBANISME, AMENAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS***

#### **11 Réseau Express Métropolitain Européen - Lancement de la concertation préalable à l'aménagement du Hub Multimodal de Strasbourg - Secteur Halles et arrière gare.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable sur le projet de la délibération prévue au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du mardi 28 juin 2022, portant sur : « Réseau Express Métropolitain Européen – Lancement de la concertation réglementaire préalable à l'aménagement du Hub multimodal de Strasbourg – secteur Halles et arrière-gare » ;
- demande à l'Eurométropole de Strasbourg de poursuivre les procédures visant à mettre en œuvre cette opération et plus particulièrement les modalités de concertation réglementaire préalable suivantes :
  - un dispositif pour communiquer sur la concertation, à travers les médias suivants :
    - des communications diffusées dans la presse locale,
    - par voie d'affichage sur l'espace public à proximité du projet,
    - par boitage auprès des riverains du projet,
  - un dispositif visant à expliquer le projet au public, à expliquer la procédure de

concertation et les modalités d'expression du public. Ceci sera permis par :

- des plaquettes d'information et d'explication, disponibles sur une plateforme internet en téléchargement et mis à disposition sous format papier sur les lieux de permanence et de réunions-ateliers qui seront organisés durant la concertation,
- des expositions organisées au centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que dans les mairies de quartier ou dans les locaux mis à disposition à proximité, et réparties sur la durée de la concertation,
- au moins deux permanences d'une durée de deux heures, organisées sur les lieux d'exposition,
- plusieurs réunions-ateliers avec les représentants des organismes économiques et associations représentatives des quartiers et communes desservis et des usagers, « en présentiel » sous réserve que les conditions sanitaires le permettent ou organisées sous forme de visio-conférences dans le cas contraire,
- un dispositif de recueil des observations du public :
  - l'utilisation du site internet de l'Eurométropole de Strasbourg,
  - la création d'une adresse de messagerie électronique permettant le recueil d'expressions en ligne,
  - la mise à disposition de registres d'expression dans les lieux d'exposition,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous documents ou conventions concourant à la mise en œuvre effective de la présente délibération.

<b>Adopté. Pour : 51 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 11 voix</b> <i>(détails en annexe)</i>
--

**12 Approbation de l'avant-projet du prolongement de la ligne G de bus à haut niveau de service entre la gare centrale de Strasbourg et le Bassin des Remparts, ainsi que du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle, des procédures et des conventions associées - Avis du Conseil municipal dans le cadre de l'article L5211-57 du CGCT.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable sur le projet de délibération de l'Eurométropole de Strasbourg visant à approuver les différentes composantes, tant techniques que financières, du dossier d'avant-projet de l'Eurométropole de Strasbourg de prolongement de la ligne G de BHNS vers le Bassin des Remparts à Strasbourg ;
- demande à l'Eurométropole de Strasbourg de poursuivre les études et procédures visant à mettre en œuvre cette opération de prolongement de la ligne G de BHNS vers le Bassin des Remparts à Strasbourg, en premier lieu les études de niveau « projet » (conduites sous maîtrise d'ouvrage CTS) ;
- approuve le principe de la cession des terrains d'emprise, propriété Ville, au bénéfice de l'Eurométropole de Strasbourg, le cas échéant, dans la mesure où ces terrains sont nécessaires au projet de prolongement de la ligne G de BHNS vers le Bassin des Remparts (pour l'insertion de la station proche du stade Vauban) selon des modalités qui seront précisées par des délibérations ultérieures ;

- autorise la Maire, ou son-sa représentant-e à prendre et signer tous actes et documents, marchés et conventions concourant à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg sur le corridor du projet de prolongement de la ligne G de BHNS.

<b>Adopté à l'unanimité</b>
-----------------------------

### **13 Extinction semi nocturne des éclairages des espaces publics et de nature présents dans le tissu naturel urbain de la ville de Strasbourg - Limitation de l'impact de l'éclairage sur l'environnement.**

*Synthèse de la communication :*

La pollution lumineuse a des effets néfastes tant sur l'environnement que sur la santé.

La ville de Strasbourg s'est engagée depuis 2015 dans une démarche de réduction de la pollution lumineuse de son parc d'éclairage public avec la signature de la charte de l'Association nationale de la protection du ciel et de l'environnement nocturnes.

En 2019, une des premières actions entreprise pour préserver les espaces de nature de l'impact de la lumière artificielle fut l'extinction en milieu de nuit des principaux parcs de la ville de Strasbourg comme les parcs de la Citadelle, des Poteries, des Contades, Eugène Imbs... Après 3 ans, cette mesure semble être acceptée par les usagers.

Il est proposé d'étendre cette mesure aux réserves naturelles, parcs, squares, places, ou espaces publics contenant des espaces de nature. Afin de garantir une qualité d'usage et de sécurité optimale, les extinctions en milieu de nuit seront réalisées dans les limites suivantes :

- maintien de l'éclairage en début de soirée pour permettre l'utilisation de ces espaces,
- extinction à minuit avec un rallumage le matin à 6h30, sauf sensibilité particulière,
- maintien de l'éclairage sur les principales liaisons piétons-cycles,
- maintien de l'éclairage sur des secteurs sensibles,
- réversibilité du système (rallumage dès que nécessaire).

Pour cette seconde phase, plus de quarante sites ont été retenus à l'issue d'un travail d'analyse commun avec les directions de territoire, de la délégation prévention et sécurité ainsi que du service des espaces verts et de nature. Ils bénéficieront d'une extinction semi nocturne des éclairages publics.

Ces extinctions semi nocturnes seront précédées par la prise d'arrêtés de la Maire ainsi que par l'information des usagers.

<b>Communiqué</b>
-------------------

#### **14 Etablissement d'une convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève de gaz.**

Le Conseil, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29, vu le soutien de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour le déploiement des compteurs communicants et son encouragement pour que chaque collectivité contribue à en faciliter la mise en œuvre, considérant l'utilité de la mise en place des concentrateurs pour un meilleur relevé des consommations de gaz et donc une meilleure facturation des utilisateurs, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les termes de la convention à conclure avec R-GDS pour l'hébergement des concentrateurs sur les bâtiments de la commune,
- autorise :
  - R-GDS à installer les concentrateurs sur les bâtiments listés dans la convention, moyennant une indemnité de 50,00 € HT par site équipé, versée à la ville de Strasbourg ou le cas échéant, à l'occupant du site ayant à sa charge les frais de fourniture électrique,
  - la Maire ou son.s.a représentant.e à signer ladite convention.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

#### **15 Mise à disposition de la Ville de bâtiments situés rue du Rempart à Strasbourg appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public entre l'Eurométropole et la ville de Strasbourg d'une partie du pavillon Du Guesclin d'une surface d'environ 140 m<sup>2</sup> et de l'ensemble des espaces extérieurs attenants d'une surface d'environ 960 m<sup>2</sup> sis rue du Rempart à Strasbourg, moyennant une redevance annuelle de 5 000 € à compter du 1er juillet 2022 pour une durée de 10 ans,
  - la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public entre l'Eurométropole et la ville de Strasbourg des locaux et espaces extérieurs constitutifs du Dépôt 17 rue du Rempart à Strasbourg dans les conditions d'occupation suivantes :
    - durée de 6 ans pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2028,
    - à titre gratuit de redevance ;
  - la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit entre la ville de Strasbourg et la Direction départementale de la sécurité publique (Ministère de l'Intérieur) des locaux et espaces extérieurs constitutifs du Dépôt 17 rue du Rempart à Strasbourg dans les conditions d'occupation énoncées ci-dessous ;
    - durée de 3 ans, renouvelable une fois pour la même durée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,
    - gratuité de redevance annuelle, toutes charges propriétaire à régler par l'occupant (notamment électricité, nettoyage, entretien des espaces extérieurs) ;

- décide l'imputation de la dépense de redevance annuelle de 5 000 euros sur la ligne budgétaire ville de Strasbourg : fonction 020, nature 6132, service CP71B pour la convention entre l'Eurométropole et la Ville sur une partie du bâtiment Du Guesclin ;
- autorise la Maire ou son-sa représentante à signer les conventions d'occupation du domaine public d'une part entre l'Eurométropole et la Ville sur une partie du bâtiment Du Guesclin et sur le dépôt 17, et d'autre part entre la ville de Strasbourg et la Direction départementale de la sécurité publique (Ministère de l'Intérieur) pour le dépôt 17, ainsi que tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

<b>Adopté à l'unanimité</b>
-----------------------------

## **16 Œuvre Notre Dame - Châtenois : Mise en œuvre d'une obligation réelle environnementale (ORE).**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

La signature d'une convention portant Obligation Réelle Environnementale grevant une parcelle inscrite au livre foncier au nom de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame sise à :

Châtenois et cadastrée :

Commune de Châtenois

Lieudit Volgenloch

Section 44 n° 22 d'une contenance cadastrale de 80,79 ares.

Ladite convention sera signée au profit de la Collectivité européenne d'Alsace dûment représentée par son Président ou par toute personne spécifiquement habilitée ayant reçu une délégation à cet effet.

Le contrat prévoira la mise en œuvre des conditions suivantes :

- autoriser la création des boisements alluviaux, et de garantir la non-modification en masse du couvert.
- autoriser la mise en œuvre d'un programme de suppression d'espèces exotiques envahissantes, y compris tous les travaux qui seraient nécessaires dans le cadre de ce programme.
- autoriser la réalisation des inventaires et des suivis scientifiques pour vérifier la bonne mise en œuvre des mesures.

Il est ici précisé que la mesure de création de boisements alluviaux consiste, pour la collectivité européenne d'Alsace, preneur au présente, à :

- travailler, la terre, au strict minimum, ceci afin de limiter la mise à nu du sol qui pourrait favoriser l'installation d'espèces exotiques envahissantes.
- réaliser les plantations d'essence différentes, entre novembre et avril,
- mettre en place une protection grillagée jusqu'à ce que les plants soient devenus suffisamment robustes, en général 5 ans après les plantations.
- gérer le boisement avec notamment un dégagement estival de la végétation les

- premières années
- L'ORE sera conclue pour une durée de cinquante ans (50 ans) et s'éteindra de plein droit à l'échéance. Toute résiliation de cette convention avant l'échéance est exclue, excepté dans l'hypothèse où ce site perdrait sa vocation écologique d'une part ou si la parcelle devait être impactée par un autre projet d'utilité publique qui nécessiterait la vente de tout ou partie de ce foncier, d'autre part.

Si la convention devait être, modifiée ou résiliée pour les causes ci-dessus énumérées, elle devra être approuvée préalablement, par les organes délibérant des parties.

L'ORE donnera lieu au versement d'une indemnité totale de 17 733,50 euros (dix-sept mille sept cent trente-trois euros cinquante) qui sera versée dès après la réception du certificat de transcription auprès du livre foncier de l'acte authentique portant ORE.

- décide l'imputation de la recette sur l'exercice budgétaire de l'année en cour, sur ligne budgétaire fonction 820 – nature 775 – service AD 03
- autorise la Maire ou sa-son représentant-e à signer la convention portant ORE à intervenir ainsi que tout autre document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

*M. Pierre OZENNE précise qu'il ne prend pas part au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

## **17 Transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, vu l'avis de la Division du Domaine n°2022-67482-06014 en date du 11 février 2022, vu l'avis de de la Division du Domaine n°2022-67482-14032 en date du 10 mars 2022, après en avoir délibéré :

- approuve :

### I. La vente

- 1) A Strasbourg-Neuhof : la vente par l'Eurométropole de Strasbourg au profit de la Société Pierres et Territoires de France Alsace (ou de toute personne morale substituée dans ses droits et obligations à titre gratuit) d'une parcelle de 00,37 are située rue Richshoffer et cadastrée comme suit :

Ban de Strasbourg  
Lieudit Rue Richshoffer  
Section IH n° 272/2 d'une contenance cadastrale totale de 00,37 are

Moyennant un prix de 6 105 € soit une valeur à l'are de 16 500 €. Les frais d'acte et émoluments du notaire seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

### II. L'échange

A Strasbourg, 48 rue du Jeu des Enfants : échange de deux lots de la copropriété

cadastrée section 58 n°171/27 :

- Vente par la Ville au profit de Monsieur Gaston VALENTE du lot n°12 correspondant à une cave ;
- Acquisition par la Ville auprès de Monsieur Gaston VALENTE du lot n°13 correspondant à une cave ;

Cet échange ne donne pas lieu au versement d'une soulte.

### III. Mainlevées de droits au bénéfice de la ville de Strasbourg

#### 1) 232 avenue de Colmar : Mainlevée d'une inscription du droit à la résolution au profit de la ville de Strasbourg

- la mainlevée du droit à la résolution au bénéfice de la Ville sur les parcelles cadastrées section ES n°285/1 et section ES n°287/1, inscrit au Livre Foncier sous le numéro AMALFI : S2008STR044315 ; libellé : droit à la résolution de la vente ; nature de l'inscription : définitive ; N° d'ordre de l'inscription : 1,
- la radiation au Livre foncier du droit à la résolution au bénéfice de la Ville sur les parcelles cadastrées section ES n° 285/1 et section ES n°287/1 ;

#### 2) 34 rue des Coquelicots : Mainlevée d'une inscription du droit à la résolution au profit de la ville de Strasbourg

- la mainlevée du droit à la résolution au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section LX n°284/22, inscrit au Livre Foncier sous le numéro AMALFI : S2008STR019373 ; libellé : droit à la résolution de la vente ; nature de l'inscription : définitive ; N° d'ordre de l'inscription : 1,
- la radiation au Livre foncier du droit à la résolution au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section LX n° 284/22 ;

- décide l'imputation de la recette de 6.105 €, sur la ligne budgétaire de la Ville fonction 820, nature 775, service AD03B,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### **18 Approbation de l'avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) dénommé "Conservatoire Botanique d'Alsace - Lorraine".**

Le Conseil, vu la délibération du 16/12/2020 de l'assemblée générale du conservatoire botanique d'Alsace, sur proposition de la Commission plénière, après avoir délibéré :

- valide l'avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Conservatoire Botanique d'Alsace et de Lorraine »,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
  - à signer l'avenant à la convention constitutive du GIP « Conservatoire Botanique d'Alsace et de Lorraine » en substitution à la convention constitutive du 6 juin 2017,

- à signer la convention bilatérale avec le GIP « Conservatoire Botanique d'Alsace et de Lorraine,
- à assister au conseil d'administration du GIP « Conservatoire Botanique d'Alsace et de Lorraine ».

*M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend pas part au vote.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

## 19 Gestion des réserves naturelles nationales.

Le Conseil, après avis favorable du comité consultatif, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

Pour la Réserve naturelle nationale de l'Ile du Rohrschollen :

- la synthèse du bilan d'activité 2021 ;
- le compte de résultat 2021 ;
- le budget 2022 ;
- le plan d'action 2022.

Pour la Réserve naturelle nationale de Strasbourg-Neuhof / Illkirch – Graffenstaden :

- la synthèse du bilan d'activité 2021 ;
- le compte de résultat 2021 ;
- le plan d'action 2022 ;
- le budget 2022.

Pour la Réserve naturelle nationale de la Robertsau – la Wantzenau :

- le plan d'action 2022 ;
- le budget 2022.

Pour la Réserve naturelle nationale de Strasbourg-Neuhof / Illkirch – Graffenstaden :

- la synthèse du bilan d'activité 2021 ;
- le compte de résultat 2021 ;
- le plan d'action 2022 ;
- le budget 2022.

Les opérations du plan de relance dans les réserves naturelles strasbourgeoises et le plan de financement ci-dessous :

opération	Financement état (plan de relance) – 80%	Autofinancement ville : 20%	total
Observatoire Rohrschollen	40 000 €	10 000 €	50 000 €
Désimpermeabilisation	121 847 €	31461.75 €	152 308.75€

anciennes voies Neuhof			
Désimperméabilisation Schafhardt Neuhof	104 440 €	26110 €	130 550 €
Désimperméabilisation dotation sup. Neuhof	126 000 €	31 500€	157 500 €

- autorise :
  - la Maire ou son représentant à signer les conventions financières et l'ensemble des documents pour :
    - o la mise en œuvre de actions pour la gestion des RNN de l'Ile du Rohrschollen, du massif forestier de Strasbourg - Neuhof - Illkirch – Graffenstaden et dans la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau ;
    - o la mise en œuvre des actions du plan de relance dans ces réserves naturelles nationales
  - le service des espaces verts et de nature à mettre en œuvre l'ensemble des opérations des plans de gestion et des opérations du plan de relance présentées dans le cadre du budget arrêté par le comité de gestion.

**Adopté. Pour : 58 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 4 voix**  
(détails en annexe)

## 20 Gestion des forêts de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - les programmes d'actions 2022 pour les forêts communales de Strasbourg et la forêt de l'Œuvre Notre-Dame,
  - le plan d'aménagement de la forêt du Herrenwald 2021-2040,
  - le projet d'application du régime forestier aux parcelles énumérées dans le tableau suivant :

Territoire communal	Propriétaire	Section	Parcelle	Surface (ha)
Balbronn	Fondation de l'Œuvre Notre Dame	16	21	0.0708
Balbronn	Fondation de l'Œuvre Notre Dame	16	26	0.2655
Balbronn	Fondation de l'Œuvre Notre Dame	16	55	0.1903
Balbronn	Fondation de	16	56	0.1934

	l'Œuvre Notre Dame			
Balbronn	Fondation de l'Œuvre Notre Dame	16	58	0.2216
Balbronn	Fondation de l'Œuvre Notre Dame	16	85	0.1965
Balbronn	Fondation de l'Œuvre Notre Dame	16	86	0.3120
Balbronn	Fondation de l'Œuvre Notre Dame	16	87	0.3207
			<b>TOTAL</b>	1.7708

- autorise :
  - la Maire ou son-sa représentant-e :
    - à signer :
      - les programmes de travaux patrimoniaux 2022 de chaque massif et tout document et acte relatif à ce projet,
      - tous documents et actes relatifs à la soumission au régime forestier des parcelles listées ci-dessus,
    - à déposer au nom de l'Œuvre Notre-Dame une demande d'application du régime forestier pour les parcelles cadastrales précitées sur la superficie nécessaire,
    - à solliciter l'attribution de subventions du montant maximal possible au titre des programmes 2022 pour tous travaux liés à la gestion forestière, désertes comprises pour l'ensemble de la Ville et de l'Œuvre Notre-Dame,
  - l'ONF à déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté d'application du régime forestier pour les parcelles précitées, conformément aux dispositions du Code Forestier.
- décide l'application du régime forestier des parcelles cadastrées listées ci-dessus pour une superficie de 1,7708 ha.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

## 21 Projets sur l'espace public :

- **Ajustement du programme 2022 : paysage/espaces verts, éclairage public, jardins familiaux, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)**
- **Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2022 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de la ville de Strasbourg, tel que figurant sur les listes :
    - liste des projets paysage et éclairage public,
    - liste des projets renouvellement urbain ;
  - la constitution de groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commandes ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
  - à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité" conformément à la réglementation des marchés publics, et à signer les marchés y afférents ;
  - à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, ...) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaire à la réalisation de ces projets ;
  - à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique ;
  - à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires ;
  - à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés) ;
  - à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets,
  - à signer la convention prévoyant les groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) conformément aux articles L.2113-6 à L.2113.8 du Code de la commande publique ;
- décide d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de Programme relatives aux budgets 2022 et suivants de la ville de Strasbourg.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**22 Ajustement du programme : Projets sur l'Espace Public de l'année 2022 voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement - Avis à donner (art L 5211-57 du CGCT).**

Le Conseil, vu l'article L5211-57 du Code des Collectivités Territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'ajustement du programme de l'Eurométropole 2022 des projets sur l'espace public, (voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement) sur le territoire de la ville de Strasbourg.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**23 Archipel 2 : Lot A et A' - Conclusion d'une promesse de vente et réitération auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe (CEGEE) et l'Organisme Foncier Solidaire d'Alsace (OFSA).**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, vu l'avis de la division du Domaine, après en avoir délibéré :

- approuve :

I. Pour le lot A, la conclusion d'une promesse de vente entre la ville de Strasbourg et :

A. la Caisse d'Épargne Grand Est Europe (CEGEE) ou toute(s) autre(s) société(s) qui s'y substituerai(en)t, des volumes (ou droit de superficie) à détacher du lot A dépendant du Lotissement sis à STRASBOURG (Bas-Rhin) dénommé « ARCHIPEL 2 – WACKEN », correspondant aux volumes V2, V3, V4, V5, V6, V7, V8, V9 matérialisés provisoirement et schématiquement sur les plans du projet de division en volumes ;

L'assiette foncière du lot A dont seront détachés lesdits volumes correspond à la parcelle cadastrée comme suit :

Ville de STRASBOURG

Section BZ n°445/143 de 44.18 ares.

Au prix de 370 € HT du m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les logements locatifs intermédiaires la base d'une surface de 5 171 m<sup>2</sup> de SDP prévisionnelle dans le programme de construction du Bénéficiaire,, de 280 € du m<sup>2</sup> HT du m<sup>2</sup> de surface de plancher pour l'activité de bureaux sur la base d'une surface de 3973 m<sup>2</sup> de SDP prévisionnelle dans le programme de construction du Bénéficiaire, et 250 € HT du m<sup>2</sup> de surface de plancher pour le commerce sur la base de 374 m<sup>2</sup> de SDP prévisionnelle dans le programme de construction du Bénéficiaire, soit moyennant le prix plancher global de 3 119 210 € HT, TVA et frais éventuellement dus en sus par l'acquéreur ;

B. l'Organisme Foncier Solidaire d'Alsace, du volume (ou droit de superficie) à détacher du lot A dépendant du Lotissement sis à STRASBOURG (Bas-Rhin) dénommé « ARCHIPEL 2 - WACKEN », correspondant au volume V1, matérialisé provisoirement et schématiquement sur les plans du projet de division en volumes ;

L'assiette foncière du lot A dont seront détachés lesdits volumes correspond à la parcelle cadastrée comme suit :

Ville de STRASBOURG

Section BZ n°445/143 de 44.18 ares.

Au prix de 290 € HT du m<sup>2</sup>, soit moyennant le prix plancher, sur la base de 2 212 m<sup>2</sup> de surface de plancher prévisionnelle à destination des logements en accession sociale dans le programme de construction du Bénéficiaire, de 641 480 € HT, TVA et frais éventuellement dus en sus par l'acquéreur ;

II. Pour le lot A', la conclusion d'une promesse de vente entre la ville de Strasbourg et la Caisse d'Epargne Grand Est Europe (CEGEE) ou toute(s) autre(s) société(s) qui s'y substituerai(en)t pour la vente des parcelles suivantes :

Pour le lot A' :

Section BZ n° 432/143 de 2.12 ares,  
Section BZ n°447/143 de 6,18 ares,  
Section BY n°283/35 de 7.06 ares,  
Soit une surface globale de 15,36 ares,

Au prix de 370 € HT du m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les logements locatifs intermédiaires la base d'une surface de 5 425 m<sup>2</sup> de SDP prévisionnelle dans le programme de construction du Bénéficiaire, et 250 € HT du m<sup>2</sup> de surface de plancher pour le commerce sur la base de 172 m<sup>2</sup> de SDP prévisionnelle dans le programme de construction du Bénéficiaire, soit moyennant le prix plancher global de 2 050 250€ HT, TVA et frais éventuellement dus en sus par l'acquéreur;

III. le supplément de prix, pour les cas où :

\* pour le lot A le Bénéficiaire (ou ses ayants-droits) obtiendrait pour les volumes V2 à V9, une autorisation d'urbanisme devenue définitive autorisant la réalisation d'une SP supplémentaire par rapport aux 9 690 m<sup>2</sup> de SP globale,

Toute surface supplémentaire par rapport à la SP globale de 9 690 m<sup>2</sup> serait facturée :

- à hauteur de 370 € HT par m<sup>2</sup> supplémentaire de SP cédé de logement locatif intermédiaire, TVA en sus,
- à hauteur de 280 € HT par m<sup>2</sup> supplémentaire de SP cédé de bureaux, TVA en sus,
- à hauteur de 250 € HT par m<sup>2</sup> supplémentaire de SP cédé de COMMERCE, TVA en sus,

\* pour le lot A le bénéficiaire (ou ses ayants-droits) obtiendrait sur le volume V1 une autorisation d'urbanisme devenue définitive autorisant la réalisation d'une SP supplémentaire par rapport aux 2.212 m<sup>2</sup> de SP,

Toute surface supplémentaire par rapport à la SP globale de 2 212 m<sup>2</sup> serait facturée à hauteur de 290 € HT par m<sup>2</sup> supplémentaire de SP cédé de logement en accession sociale au titre du BRS.

\* pour le lot A' le Bénéficiaire (ou ses ayants-droits) obtiendrait une autorisation d'urbanisme devenue définitive autorisant la réalisation d'une SP supplémentaire par rapport aux 5.597 m<sup>2</sup> de SP globale,

Toute surface supplémentaire par rapport à la SP globale de 5 597 m<sup>2</sup> serait facturée :

- à hauteur de 370 € HT par m<sup>2</sup> supplémentaire de SP cédé de logement locatif intermédiaire, TVA en sus,

- à hauteur de 250 € HT par m<sup>2</sup> supplémentaire de SP cédé de COMMERCE, TVA en sus,

Tout dépassement éventuel de la surface, le jour de la vente suivant la répartition susvisée devra obligatoirement faire l'objet d'une approbation préalable expresse de la Ville.

S'agissant d'un lot de lotissement, les acquéreurs ne pourront en aucun cas dépasser la surface de plancher affectée à la parcelle, sans l'accord préalable de la Ville. Le prix ci-dessus est un prix plancher. Si les m<sup>2</sup> de SDP contenus dans le PC obtenu par l'Acquéreur sont supérieurs à ceux indiqués dans la délibération, le prix de vente sera susceptible d'évoluer à la hausse. Celui-ci ne pourra toutefois pas être inférieur au prix ci-dessus indiqué, même dans l'hypothèse où les m<sup>2</sup> de SP contenus dans le PC obtenu par l'Acquéreur sont inférieurs à ceux indiqués dans la délibération ;

IV. La promesse conclue entre la Ville d'une part et la CEGEE, ou toute(s) société(s) qui s'y substituerai(en)t et l'OFSA d'autre part, sera notamment soumise aux conditions suspensives suivantes :

- absence d'exercice du droit de préemption urbain,
- obtention de l'ensemble des autorisations d'urbanisme purgées de tous recours,
- obtention par le Vendeur d'un permis d'aménager modificatif purgé de tous recours et de tout retrait permettant l'intégration des lots A et A' dans le lotissement dénommée ARCHIPEL 2,
- absence d'hypothèque et de servitudes susceptibles de modifier la valeur du bien,
- absence de pollution et compatibilité de l'état des sols avec les destinations ci-dessus envisagées par l'Acquéreur,
- absence de nécessité de réaliser des fondations spéciales,
- acquisition par l'OFSA du volume du projet envisagé,
- libération des lieux par le Vendeur,
- le retrait de l'ensemble des réseaux présent sur le terrain.

Au cas où les conditions de la promesse seraient réalisées et que l'un ou l'autre des bénéficiaires ne régularise pas l'acte de vente, le bénéficiaire défaillant devra verser une clause pénale à la Ville à hauteur de 10 % du prix HT du volume concerné.

V. L'acte de vente définitif devra être réitéré dans un délai de 24 mois, à compter de la signature de la promesse, ce délai pouvant être prorogé automatiquement de trois mois en cas de recours ou de retrait sur les autorisations d'urbanisme ou d'un mois en cas de pièce manquante.

Une prorogation de la durée de la promesse pourra être octroyée dans toute autre hypothèse en cas d'empêchement de la part des parties. Cette prorogation devra être délibérée par le Conseil Municipal.

La réitération de l'acte de vente sera soumise aux conditions suivantes :

- interdiction de revente des lots de volumes nus, pour une durée de cinq ans à compter de la conclusion de l'acte de vente définitif, sans l'accord de la ville de Strasbourg,
- clause d'insertion sociale.
- restriction d'affectation à du logement, à titre accessoire pour des professions libérales, des volumes affectés à du logement, pour une durée de cinq ans à compter de la conclusion de l'acte de vente définitif

VI. La rétrocession auprès de la ville de Strasbourg du volume V7 à l'euro symbolique.

- décide l'imputation de la recette sur la Ligne budgétaire AP 2013-0174 programme 1248 ;
- autorise la Maire ou son/sa représentante à signer l'ensemble des promesses, actes, ou tout autre document permettant de concourir à l'exécution des présentes.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**24 Attribution d'une subvention de projet à l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air dans le cadre de l'organisation d'une rencontre nationale de collectivités engagées pour la qualité de l'air à Strasbourg.**

Le Conseil, vu l'avis favorable du GTS du 28/04/2022, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'allocation de subvention de projet conforme pour un montant de 2 000 € à l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air,
- décide l'imputation sur les crédits ouverts sur la ligne EN02B – Nature 6574 – Fonction 830,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et décision d'attribution y afférant.

*Mme Françoise SCHAETZEL et M. Alexandre FELTZ précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**25 Projet de renouvellement urbain (PRU) Elsau - Subvention d'équipement à la SEM Locusem en vue de l'installation d'un pôle de commerces et services dans un nouvel ensemble immobilier rue Watteau.**

Le Conseil, vu l'article L 1511-3 du code général des collectivités territoriales, vu la loi n°2015-991 NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, vu la Convention pluriannuelle de renouvellement urbain de l'Eurométropole de Strasbourg signée le 27 mars 2020, vu le régime-cadre exempté de notification N°SA.58980 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2023, vu l'avis de France Domaine du 24 novembre 2021, vu le projet de convention financière et d'objectifs, vu le plan de financement et le bilan d'opération prévisionnels de la SEM Locusem, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - l'acquisition par la SEM Locusem des droits à l'acte de vente en l'état futur

d'achèvement conclu entre le Groupe Keskin et la SNC Marignan Résidences correspondant à 981 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux en cours de construction par le promoteur Marignan dans le quartier de l'Elsau à Strasbourg, en vue de l'installation de commerces et de services

- le versement à la SEM Locusem d'une subvention d'équipement sous forme d'aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 245 000 €,
- le projet de convention financière et d'objectifs à conclure entre Locusem et la ville de Strasbourg,
  
- décide :
  - d'allouer une subvention d'équipement d'un montant de 245 000 €,
  - d'imputer la dépense correspondante à la section investissement selon l'écriture budgétaire suivante : Ville DU02 programme 7048 nature 20422 fonction 90 : 245 000 €,
  
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer le projet de convention financière et d'objectifs et les éventuels avenants ainsi que tous les actes concourant à l'exécution de la délibération.

*M. Syamak AGHA BABAEI précise que, de manière générale, les administrateurs de la SEM Locusem ne prennent pas part au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**  
(détails en annexe)

## **26 'Cités fertiles' : principes de mise en œuvre d'une démarche partenariale en faveur de l'agriculture urbaine dans les quartiers Politique de la Ville et lancement d'un appel à manifestation d'intérêt.**

Le Conseil, vu la convention cadre du Contrat de Ville 2015-2022 de l'Eurométropole de Strasbourg signée le 10 juillet 2015, vu la Convention pluriannuelle du deuxième programme de renouvellement urbain signée le 27 mars 2020, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt « Cités fertiles »,
  
- décide de l'imputation budgétaire pour la ville de Strasbourg des dépenses correspondant aux études préalables sur les lignes Parc Naturel Urbain Ill Rhin (Ville) : ligne AP0192 – nature 2128 – programme 1174 – service AD 07; et Parc Naturel Urbain Ill Bruche (Ville) : ligne AP0192 – nature 2128 – programme 1121 – service AD 07,
  
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e pour la ville de Strasbourg :
  - à participer à l'appel à manifestation d'intérêt sur les secteurs où elle est propriétaire foncier,
  - à participer à toutes les prises de décisions relatives à celui-ci,
  - à signer un contrat de subvention avec l'Eurométropole afin de percevoir une partie des subventions obtenues par l'Eurométropole dans le cadre du projet « Cités Fertiles » pour lui permettre d'engager les dépenses nécessaires au bon déroulement du projet « Cités Fertiles ».

**Adopté. Pour : 59 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 1 voix**  
(détails en annexe)

## **27 Extension de l'école maternelle Erckmann-Chatrian - Désignation.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'opération d'extension et de restructuration du groupe scolaire Erckmann Chatrian à Strasbourg pour un montant de 5 800 000 € TTC conformément au programme ci-avant exposé,
- décide d'imputer les dépenses d'investissement de 5 800 000 € TTC des travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire Erckmann Chatrian à Strasbourg sur le programme 1325- Extension/ Restructuration EM Erckmann Chatrian, fonction 213, nature 2313,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
  - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures ; conformément au code de la commande publique et à signer et exécuter tous les actes en résultant ;
  - à signer les dossiers de demande de permis de démolir et de construire ;
  - à lancer toutes les procédures administratives nécessaires ;
  - à solliciter auprès de la collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, et des autres financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.
- désigne conformément aux dispositions du Code de la commande publique, les membres élus de la commission d'appel d'offres composant le jury de concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire Erckmann Chatrian à Strasbourg :

Titulaires :

Hülliya TURAN
Benjamin SOULET
Hamid LOUBARDI

Suppléants :

Soraya OULDJI
Hervé POLESI
Pierre OZENNE

- fixe le montant de la prime maximale allouée aux candidats sélectionnés pour remettre un projet est fixée à 22 000 €TTC.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## **28 Travaux de mise en sécurité et mise en accessibilité de l'école élémentaire Catherine.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'opération de mise en sécurité et mise en accessibilité de l'école élémentaire Catherine pour un budget de 1 400 000 € TTC conformément au programme ci-avant exposé ;
- décide d'imputer les dépenses d'investissement de 1 400 000 € TTC des travaux de mise en sécurité et mise en accessibilité de l'école élémentaire Catherine sur l'enveloppe 2020/AP0240 programme 1327 - EE Catherine Mise en sécurité, fonction 213, nature 2313, CRB : CP41
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
  - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures ; conformément au Code de la commande publique et à signer et exécuter tous les actes en résultant ;
  - à signer les dossiers de demande de permis de démolir et de construire ;
  - à lancer toutes les procédures administratives nécessaires ;
  - à solliciter auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, et des autres financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

## **29 Evolution du zoo de l'Orangerie en parc animalier pédagogique : attribution de subvention à l'association des Amis du zoo de l'Orangerie.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution de la subvention annuelle 2022 et d'une subvention exceptionnelle,
- décide :
  - d'attribuer une subvention de 129 313 € à l'Association des amis du zoo de l'Orangerie, montant à imputer sur la ligne budgétaire 823 6574 Programme 8046 EN03 D,
  - d'attribuer une subvention exceptionnelle de 44 858 € à l'Association des amis du zoo de l'Orangerie, montant à imputer sur la ligne budgétaire 823 6574 Programme 8046 EN03 D,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières y afférentes.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

## ***AFFAIRES GENERALES***

### **30 Le Forum de la participation citoyenne : un évènement pour structurer la mobilisation et l'engagement citoyen.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - la mise en place du Forum de la participation citoyenne, en lieu et place de l'instance du Conseil de la participation citoyenne ;
  - les objectifs du Forum de la participation citoyenne.

**Adopté. Pour : 48 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 14 voix**  
*(détails en annexe)*

### **31 Les Ateliers de quartier, lieu d'exercice du droit à l'initiative citoyenne.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve les modalités de réalisation des Ateliers d'initiative citoyenne au sein des Ateliers de quartier.

**Adopté. Pour : 48 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 13 voix**  
*(détails en annexe)*

### **32 Evolution des dispositions relatives au fonctionnement des pétitions citoyennes.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve les évolutions de fonctionnement du dispositif des pétitions citoyennes.

*Amendement au projet de délibération :*

**Adopté. Pour : 61 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 1 voix**  
*(détails en annexe)*

*Projet de délibération amendé :*

**Adopté à l'unanimité**  
*(détails en annexe)*

### **33 Conseil des Résident.es Etranger.es - Evolution vers un Conseil de la Vie Interculturelle et Citoyenne.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après avoir délibéré, décide la mise en place du nouveau Conseil de la Vie Interculturelle et Citoyenne 2022-2026,

- approuve :
  - les objectifs et les missions du Conseil de la Vie Interculturelle et Citoyenne,
  - les principes de fonctionnement proposés dans la délibération.

**Adopté. Pour : 60 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 4 voix**  
*(détails en annexe)*

#### **34 Contrat de concession Bains Municipaux ville de Strasbourg/SPL Deux-Rives avenant N°2.**

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants, vu le Code de la commande publique et notamment les articles L 3135-1 et R 3135-7, vu la délibération du 26 juin 2017 relative à l'attribution en quasi régie de la concession relative à la conception, la réalisation, le financement des travaux de restructuration et à l'exploitation des Bains Municipaux de La Victoire à la SPL des Deux-Rives, vu le projet d'avenant n°2 au contrat de concession, vu l'avis de la Commission de délégation de service public du 2 juin 2022 prévue aux articles L 1411-5 et L 1411-6 du Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la conclusion de l'avenant n°2 à la concession relative à la conception, la réalisation, le financement des travaux de restructuration, et à l'exploitation des Bains Municipaux de La Victoire,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant n°2 à la concession relative à la conception, la réalisation, le financement des travaux de restructuration, et à l'exploitation des Bains Municipaux de La Victoire, et tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

*Mme la Maire précise que, de manière générale, les administrateurs de la SPL des Deux-Rives, les membres du Comité de liaison stratégique et de contrôle de la SPL, ainsi que les administrateurs du GIP Maison sport santé ne prennent pas part au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

#### **35 Actualisation de la désignation du lieu de tenue des séances du Conseil municipal.**

Le Conseil, vu l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide que les séances du Conseil municipal se tiendront, de manière temporaire pendant toute la durée des travaux de la salle des Conseils du centre administratif, au Palais des fêtes, sis 5 rue Sellénick à Strasbourg,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à prendre toute décision et à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la délibération.

*L'amendement initialement déposé par M. Pierre JAKUBOWICZ est retiré.*

**Adopté à l'unanimité**  
(détails en annexe)

### **36 Protection fonctionnelle des élus-es.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-35, considérant que la commune est tenue de protéger le maire et les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, considérant que Mme Christelle WIEDER adjointe à la Maire de Strasbourg a fait l'objet de menaces de violences physiques par personne interposée, en raison de ses fonctions d'élue au Conseil municipal, considérant qu'il appartient à la ville de Strasbourg de protéger son adjointe à la Maire contre ces atteintes, dès lors qu'elles sont liées à l'exercice de leurs fonctions, après en avoir délibéré :

- décide d'octroyer à Mme Christelle WIEDER la protection fonctionnelle pour toute action, notamment judiciaire, destinée à faire cesser les menaces dont elle a fait l'objet, à assurer sa protection et la défense de ses intérêts en réponse à ces attaques,
- autorise le prélèvement des dépenses y afférentes sur le budget de la ville de Strasbourg, chapitre 011, article 6226 (conseil juridique) et 6227 (contentieux).

*M. Guillaume LIBSIG précise que Mme Christelle WIEDER, dont il a procuration, ne prend pas part au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

### **37 Approbation de la méthode et des modalités d'élaboration des remboursements calculés par la Commission mixte paritaire régissant les remboursements de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2021.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- a) approuve la répartition des charges de personnel à 59,05 % pour le groupe Ville (Ville de Strasbourg, Caisse des écoles, Œuvre Notre-Dame, Haute école des arts du Rhin, Orchestre philharmonique) et à 40,95% pour le groupe Eurométropole (budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des mobilités actives, des ordures ménagères et du budget du CCAS) pour l'exercice 2021, dont le détail est expliqué dans le rapport ;
- b) donne mandat à la Commission mixte paritaire pour valider les répartitions Ville/Eurométropole pour l'exercice 2022 ;

- c) donne mandat à la Commission mixte paritaire pour travailler sur de nouvelles répartitions pouvant notamment résulter d'évolutions d'organigramme.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### **38 Présentation des comptes 2021 et du budget 2022 du Crédit municipal.**

*Synthèse de la communication :*

Le 31 mars 2022, le Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit municipal a approuvé ses comptes 2021.

En vertu de la loi du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal, ces comptes doivent être communiqués au Conseil municipal.

L'activité en 2021 concerne principalement le prêt sur gages et les ventes publiques y afférentes.

Les résultats du Crédit municipal se sont améliorés en 2021 pour atteindre un excédent de 73 462 contre un déficit de 199 495 € en 2020 mais l'activité en termes de fréquentation, de renouvellements des engagements et du montant des prêts accordés n'est pas revenue à son niveau d'avant la crise sanitaire.

La ville de Strasbourg a versé en 2021 au Crédit municipal une subvention d'équilibre de 85 000 € et une subvention d'investissement de 17 000 € pour financer notamment des logiciels et de l'acquisition de matériel. Conformément à la convention financière, la subvention d'équilibre est versée pour assurer la pérennité de l'activité du Crédit municipal et est ajustée en toute fin d'exercice en fonction des résultats réels de l'exercice, eu égard au respect du coefficient d'exploitation (rapport entre les frais généraux et les dotations nettes aux amortissements et les produits d'exploitation) imposé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, comme tout établissement bancaire. En 2021, l'intégralité de la subvention d'équilibre a été versée.

De plus, la ville de Strasbourg a octroyé à la Caisse comme chaque année depuis 2014, pour un an, une avance de 300 000 € remboursable, sans intérêt, pour pallier le manque d'implication des banques qui ne répondent pas sur l'ensemble des besoins du Crédit municipal en matière de lignes de trésorerie ou si elles y répondent, le font à des coûts restant élevés. Ces crédits court-terme financent essentiellement les prêts sur gages.

Le Crédit municipal sera présent pour répondre aux attentes des personnes plus fragilisées lors de la sortie progressive de la crise sanitaire. Cela avait été le cas après la crise financière de 2008. Le Crédit municipal continuera à exercer son rôle de banque à vocation sociale et à être un appui pour les usagers.

**Communiqué**

### **39 Créances irrécouvrables.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve :

- les admissions en non-valeur pour une somme de **42 310,76 €** imputées sur la ligne budgétaire 65 / 6541 / 01,
- les créances éteintes, à hauteur de **41 852,90 €** imputées sur la ligne budgétaire 65 / 6542 / 01.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### **40 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.**

*Synthèse de la communication :*

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la ville de Strasbourg entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mars 2022.

La présente information englobe l'ensemble des marchés passés par la ville de Strasbourg en procédure adaptée (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> seuil) et en procédure formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 215 000 € HT (fournitures et services) et à 5 382 0000 € HT (travaux).

Par ailleurs, conformément à la résolution du Conseil municipal du 16 mai dernier, une communication portant sur les marchés publics de conseil passés en 2021 est également présentée, à l'occasion de la séance du Conseil portant sur l'approbation du compte administratif.

**Communiqué**

### **41 Marchés publics et avenants.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la passation des avenants,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les avenants et les documents y relatifs.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### **42 Soutien de la ville de Strasbourg aux actions concourant à la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance inscrites au Contrat**

**Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation de l'Eurométropole de Strasbourg (CISPD-R).**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions suivantes :

<b>Associations et actions</b>	<b>Subventions versées 2021</b>	<b>Subventions proposées 2022</b>
<b>Actions relevant d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2025</b>		
<b>ARSEA - Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education et d'Animation</b> « Centre de Prise en Charge des Auteurs (CPCA) »	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>
<b>SOS AIDE AUX HABITANTS - France Victimes</b>	<b>34 350 €</b>	<b>36 350 €</b>
« Accès au droit et aide aux victimes »	28 000 €	30 000 €
« Sensibilisation des adultes et des jeunes à leurs droits et obligations : éducation à la citoyenneté, réappropriation des espaces tiers et tranquillité publique »	6 350 €	6 350 €
<b>VIADUQ 67 – France Victimes - Association bas-rhinoise pour les victimes d'infraction, l'accès au droit et les usagers de tous quartiers</b>	<b>80 535 €</b>	<b>80 535 €</b>
« Accès au Droit et Accès aux droits »	17 395 €	17 395 €
« Aide aux victimes »	38 550 €	38 550 €
« Permanences et astreintes au Point d'Accueil Victimes (PAV) à l'Hôtel de police »	24 590 €	24 590 €
<b>Actions ne relevant pas d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens</b>		
<b>CLJ – Centre de loisirs et de la jeunesse</b> « La Police à l'écoute des jeunes »	<b>36 000 €</b>	<b>36 000 €</b>
<b>ITHAQUE</b> « Dispositif TAPAJ »	<b>16 000 €</b>	<b>22 000 €</b>
<b>Total des subventions proposées</b>	<b>170 885 €</b>	<b>178 885 €</b>

- décide d'imputer la dépense correspondante, soit 178 885 € sur l'activité AT02A, nature 6574 – fonction 110, dont le montant disponible est de 218 805 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et arrêtés relatifs à ces subventions et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

*MM. Hervé POLESI et Jean-Philippe MAURER (y compris pour Mme Elsa SCHALCK dont ce dernier a procuration) précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**43 SERS : Renouvellement du pacte d'actionnaires et autorisation de vote au représentant de la collectivité à l'Assemblée Générale de la SAEML SERS.**

Le Conseil, vu l'art. L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu le projet de pacte d'actionnaire, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de pacte d'actionnaires,
- autorise son représentant à l'Assemblée Générale de la SAEML SERS à voter toute décision relative à au pacte d'actionnaires susvisé,
- dote la Maire ou son-sa représentant-e, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision, et notamment à signer le nouveau pacte d'actionnaires.

*Mme la Maire précise que, de manière générale, les administrateurs de la SAEML SERS ne prennent pas part au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**44 Avenants à diverses concessions relatifs aux impacts financiers de la crise sanitaire au titre de l'exercice 2020.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, vu les articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, vu les articles L 3135-1 et R 3135-7 du code de la commande publique, vu les projets d'avenants, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - s'agissant du contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement des Bateliers : l'attribution d'une indemnité d'imprévision au titre des conséquences de la crise sanitaire sur l'exercice 2020 pour un montant de 72 000 euros, réglée à titre transactionnel à la SAEML PARCUS par exonération de la redevance due au titre de l'année 2020 complétée du versement d'une indemnité en numéraire pour le solde restant dû soit un montant de 66 954,65 euros.
  - s'agissant du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du stationnement payant sur voirie l'attribution d'une indemnité de 360 000 euros au titre des mesures de gratuité prises par la Ville en 2020, réglée, à titre transactionnel, à la société INDIGO INFRA par exonération de la redevance due au titre de l'année 2020, complétée du versement d'une indemnité en numéraire pour le solde restant dû soit un montant de 309 031,48 euros.
  - la conclusion d'avenants aux contrats de concession susmentionnés ayant pour objet le versement d'indemnités au titre des conséquences de la crise sanitaire de la Covid-

19 sur l'exercice 2020 et des mesures de gratuité prises par la Ville.

- décide :
  - au titre du contrat de délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement des Bateliers, d'imputer le solde d'indemnité restant dû après exonération de la redevance sur la ligne budgétaire 820/678/TC06Z ;
  - au titre du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du stationnement payant sur voirie, d'imputer le solde d'indemnité restant dû après exonération de la redevance sur la ligne budgétaire 820/678/TC06C.
  
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à accomplir et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération et en particulier les avenants aux contrats de concession susmentionnés.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

#### **45 Avis sur l'ajustement technique du tableau des emplois.**

Le Conseil, vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales, vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve, après avis du CT, les suppressions, créations et transformations d'emplois.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### ***CULTURE ET SPORT***

#### **46 Aménagement de la Plaine festive multi-usages de Strasbourg.**

Le Conseil, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à l'aménagement d'une nouvelle Plaine festive multi-usages de Strasbourg sur le site de la Plaine des Bouchers,
  
- approuve :
  - la réalisation des aménagements liés à cette Plaine festive,
  - l'organisation d'une maîtrise d'ouvrage portée par la ville de Strasbourg pour les travaux d'aménagement d'une Plaine festive opérationnelle pour la Foire Saint Jean 2023 suivant les éléments présentés dans la délibération,
  - le lancement des marchés de travaux et des contrats de prestation nécessaires pour un montant de 5,916 M€ ;
  
- sollicite auprès de l'Eurométropole, le déplacement provisoire de la fourrière automobiles sur le site du parking relais P+R Elsau ;

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à :
  - mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures, nécessaires à la réalisation de ces travaux conformément au code de la commande publique et à signer et exécuter tous les actes et marchés en résultant,
  - signer les dossiers de demandes d'autorisations et de permis de construire,
  - lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la réalisation du projet,
  - solliciter auprès des financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant,
  - signer tous les documents et conventions nécessaires à la mise en œuvre de la plaine festive.

Les crédits sont inscrits au budget 2022, AP 0251, programme 1339.

<b>Adopté. Pour : 40 voix – Contre : 5 voix – Abstention : 15 voix</b> <i>(détails en annexe)</i>
--

#### **47 Projet d'acquisition d'un dessin médiéval figurant la flèche de la cathédrale de Strasbourg pour les collections du musée de l'Œuvre Notre-Dame.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- autorise :
  - la signature de la convention tripartite entre la ville de Strasbourg, l'Etat – ministère de la Culture et la Rmn-GP pour l'acquisition du dessin de la flèche de la cathédrale de Strasbourg pour une valeur de 1 750 000 € TTC,
  - la signature du contrat de vente entre l'Etat, la ville de Strasbourg et le propriétaire-vendeur,
  - la signature de la convention de mécénat avec la Société des Amis de la Cathédrale de Strasbourg ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

#### **48 Enrichissement des collections des musées de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- autorise les achats :
  - pour le musée d'art moderne et contemporain : de l'œuvre de Stéphane Belzère, pour un montant de 25 000 € dont 12 500 € seront pris en charge directement par l'Association des Amis du MAMCS,
  - pour le musée alsacien : d'une série de quinze photos de Françoise Saur pour un montant de 22 767 €,

- accepte le don pour le musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration, d'un ensemble de 91 œuvres originales de l'artiste Tomi Ungerer, don de la famille Tomi Ungerer, valeur 392 478 €,
- accepte le transfert de propriété, d'un bien déposé au musée des Beaux-arts « Les funérailles de Kléber » ainsi que le transfert de propriété de régularisation de sept biens culturels acquis par préemption entre 1936 et 1971 au profit de la ville de Strasbourg pour affectation au musée des Beaux-arts, au musée des Arts décoratifs et au musée de l'Œuvre Notre-Dame,
- décide l'imputation des dépenses pour les acquisitions des œuvres des musées d'art moderne et contemporain et alsacien pour un montant de 35 267 €,
- charge la Maire ou son-sa représentant-e d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**49 Demande de financement auprès de l'Eurométropole de Strasbourg pour des expositions majeures des musées de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- sollicite le versement d'un fonds de concours auprès de l'Eurométropole à hauteur de 260 000 € TTC pour l'organisation par les musées de la ville de Strasbourg d'une exposition majeure en deux volets « SurréAlice » et « Illustr'Alice » dont le coût prévisionnel en dépenses directes s'élève respectivement à 445 000 et 130 000 € TTC,
- décide l'inscription au budget 2022 du Service des musées - AU12D nature 74751 d'une recette de 260 0000 € TTC.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**50 Passation d'un accord-cadre pour les prestations de transport d'œuvres d'art liées à l'activité des Musées de la Ville de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, la passation après mise en concurrence d'un accord-cadre mono-attributaire d'une durée d'un an renouvelable trois fois pour le transport d'œuvres d'art pour un montant minimum de 80 000 € HT et un montant maximum de 1 500 000 € HT, par an,
- décide l'inscription des dépenses estimées annuellement au maxima à 1 500 000 € pour le transport des œuvres d'art sur les lignes du CRB AU12,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à lancer les consultations, à prendre toutes les

décisions relatives, à signer et notifier le marché et les avenants éventuels nécessaires à l'exécution du marché ainsi qu'à exécuter l'accord-cadre et les marchés et avenants en résultant.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**51 Recours gracieux suite à la non restitution des ouvrages en médiathèques.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le recours gracieux ci-dessous pour un montant total de 220 € :

Date de réception de la demande de recours	Prénom	Nom	Collectivité du titre	Année du titre	N° coriolis du titre de recette	Montant réclamé
17/02/2022	■	■	Ville de Strasbourg	2012	762	220 €
Pour un montant total de						220 €

- décide l'abandon des poursuites,
- autorise les mandats d'annulation des titres correspondants sur l'imputation AU14C-6577.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**52 Exonération de loyers pour les résidents de la Virgule-Coop en raison de la crise Covid 19.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - 1) l'extension de l'exonération des loyers à la deuxième année de bail en raison notamment de la crise Covid 19 pour les associations résidentes dans des locaux de la Virgule-Coop suivantes :
    - Les Ateliers éclairés : 18 400 €
    - CRIC : 18 303 €
    - Garage Coop : 16 879 €
  - 2) l'exonération des loyers d'une année pour les artistes des Ateliers bois de la Virgule Coop suivants :

- Aurélie de Heinzelin : 2 376 €
  - Caroline Gamon : 2 362 €
  - Capucine Vandebrouck : 2 367 €
  - Nicolas Couturier : 1 181 €
  - Cécile Tonizzo : 1 181 €
  - Francis Ramel : 1 186 €
  - Julie Luzoir : 1 186 €
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes, baux et avenants de baux, le cas échéant, relatifs à ces exonérations.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### **53 Attribution du Prix de la ville de Strasbourg dans le cadre de St'Art 2021.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution du prix de la ville de Strasbourg dans le cadre de St'Art 2021 pour un montant de 2 000 € à Marius Pons de Vincent,
- décide l'imputation de la dépense de 2000 euros sur la ligne CRB AU10 – Activité budgétaire AU10 F – fonction 312– nature 6714 du budget 2022 de la ville de Strasbourg,
- autorise Madame la Maire ou son-sa représentant-e à procéder au versement du prix proposé.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### **54 Attribution de subventions à des associations culturelles.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

#### FONCTIONNEMENT

Les règles de la Nuit	17 000 €
BNU	5 000 €
Mindset	5 000 €
Dodekazz	9 200 €
Sur un air de Terre – Cie Equinote	6 000 €
La Poulie Production - StraC	11 000 €
Kreyol'Ka Dans	3 000 €

Rencontres cinématographiques d'Alsace	25 298 €
--	----------

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 81 498 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est de 163 441 €.

#### INVESTISSEMENT

Collectif Le Gruber	10 000 €
---------------------	----------

La proposition ci-dessus représente une somme de 10 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10 – fonction 33 – nature 20421 programme 7009 du budget 2022 dont le disponible avant le présent conseil est de 18 800 € ;

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

#### **55 Attribution de subventions pour la pratique artistique en amateur et les projets en direction du développement des publics.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

Au titre de l'exercice 2022 à hauteur de 176 500 € au titre de l'aide aux pratiques artistiques en amateur :

Structure	Montant octroyé
Chœur philharmonique de Strasbourg	42 500 €
Mistral Est	9 000 €
Trois.14, collectif de théâtre amateur	4 000 €
La Maison Théâtre	30 000 €
Les Bateliers	85 000 €
APACA-Graine de cirque	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>176 500 €</b>

Au titre de l'exercice 2022 à hauteur de 32 580 € au titre de l'aide aux projets de développements des publics :

Structure	Montant octroyé
Groupement d'Intérêt Public Action culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace - GIP ACMISA	7 000 €

Manécanterie des petits chanteurs de Strasbourg – Maîtrise de l’ONR	22 580 €
Vue d’ensemble	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 580 €</b>

Les propositions ci-dessus représentent une somme totale de 209 080 € à imputer au titre de la direction de la Culture sur les crédits ouverts sous CU01G – fonction 33 – nature 6574 – programme 8087 du budget 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est de 407 750 €.

Structure	Montant octroyé
Manécanterie des petits chanteurs de Strasbourg – Maîtrise de l’ONR	22 580 €

La proposition ci-dessus représente une somme totale de 22 580 € à imputer au titre de la direction de l’Education sur les crédits ouverts sous DE02C – fonction 255 – nature 6574 – programme 8028 du budget 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est de 276 100 €.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

**Adopté à l’unanimité en début de séance**

## **56 Convention d'occupation temporaire du domaine public et exonération de redevance au profit de l'association Graine de Cirque.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la mise à disposition des lieux sis 4 rue Jean Monnet Parc du Rhin - Jardin des 2 rives à Strasbourg (67000) à l’Association pour la Promotion des Arts du Cirque en Alsace (APACA)- Graine de Cirque pour l’exercice de ses activités statutaires. Cette mise à disposition intervient à titre gratuit de redevance à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 pour une durée de huit ans, renouvelable une fois par reconduction expresse,
- autorise la Maire ou son/sa représentant-e :
  - à signer la convention d’occupation temporaire du domaine public et de mise à disposition de locaux y relative ;
  - à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l’exécution de la délibération.

**Adopté à l’unanimité en début de séance**

### 57 Convention entre la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame relative à l'attribution d'une subvention.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement d'une subvention municipale à hauteur de 300 000 € à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2022,
- décide :
  - l'imputation de la dépense de 300 000 € sur la ligne HP05A 65738 du budget de la Ville ;
  - l'imputation de la recette de 300 000 € sur la ligne HP05A 74741 du budget de l'œuvre Notre-Dame ;
- autorise :
  - la Maire, administratrice de l'œuvre Notre-Dame, à signer la convention au titre de l'OND,
  - le Premier-adjoint à la maire à signer la convention au titre de la ville de Strasbourg.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### 58 Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la licence sportive.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci-dessous pour un montant total de **4 400 €** :

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
Académie Aigle Hapkido France	Hapkido	5	500 €
AS Corona	Boxe	1	100 €
AS Pierrots Vauban	Football	1	100 €
ASPTT Strasbourg	Badminton- football-judo	9	900 €
Cercle Sportif du Neuhof	Football	2	200 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	3	300 €
Joie et Santé Koenigshoffen	Basket-Lutte- Taekwondo	8	800 €
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf	Judo	2	200 €
La Sportive Neuhof	Gymnastique	1	100 €
Les Libellules Basket Club Strasbourg	Basket	2	200 €
Panza Gymnothèque	Boxe	1	100 €
Racing Club de Strasbourg	Athlétisme – judo	4	400 €

Omnisport			
Rowing Club de Strasbourg	Aviron	1	100 €
Strasbourg Alsace Rugby	Rugby	1	100 €
Strasbourg Université Club	Gymnastique – handball	2	200 €
Strasbourg Volley-Ball	Volley-ball	1	100 €

- décide l'imputation des dépenses sur le compte 412 / 6574 / 8092 / SJ03 B du Budget Primitif 2022 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à **171 600 €** ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

*Mme Jamila MAYIMA précise qu'elle ne prend pas part au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

### 59 Versement de subventions aux associations sportives strasbourgeoises.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'allocation de subventions pour un montant total de 200 687 € réparti comme suit :
- **12 900 € sur le compte 415/6574/8057/SJ03 B aux associations sportives suivantes**

<b>ASPTT Strasbourg</b> Soutien à l'organisation de l'opération « 100% handball féminin » le 9 avril 2022 au gymnase de la Rotonde Les avantages en nature pour cet événement sont estimés à 1 330 €)	<b>2 000 €</b>
<b>Raid2Vous</b> Soutien à l'organisation d'un raid multisport nature 100% féminin en duo les 20 et 21 mai 2022 à Strasbourg	<b>3 000 €</b>
<b>Strasbourg Agglomération Athlétisme</b> Soutien à l'organisation du meeting d'athlétisme de Strasbourg le vendredi 17 juin 2022 au stade d'athlétisme de HautePierre Les avantages en nature pour cet événement sont estimés à 1 000 €	<b>6 000 €</b>
<b>Comité Départemental de Natation du Bas-Rhin</b> Soutien à l'organisation d'activités aquatiques au plan d'eau du Baggersee durant l'été 2022	<b>1 900 €</b>

- **22 124 € sur le compte 40/20421/7024/SJ00 aux associations sportives suivantes :**

<b>Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine</b> Soutien au remplacement de 4 grand-voiles	<b>1 130 €</b>
--	----------------

<b>Association Sportive Culturelle et de Plein Air</b> Soutien à l'acquisition de matériel d'escalade	<b>6 392 €</b>
<b>Club Alpin Français</b> Soutien à l'acquisition de matériel d'escalade	<b>800 €</b>
<b>Rowing Club de Strasbourg</b> Soutien à l'acquisition de matériel (bateaux et avirons) pour la pratique de l'aviron	<b>13 802 €</b>

- **40 663 € sur le compte 40/20422/7024/SJ00 aux associations sportives suivantes :**

<b>AS Electricité de Strasbourg</b> Soutien aux travaux de création d'un terrain de padel éclairé	<b>13 293 €</b>
<b>Ecole d'Equitation du Waldhof – Académie Equestre</b> Soutien aux travaux de restructuration et de rénovation de la petite carrière	<b>18 370 €</b>
<b>FC Kronembourg</b> Soutien aux travaux de ravalement de façade du club-house rue de Berstett	<b>9 000 €</b>

- **125 000 € sur le compte 415/6574/6068/SJ03B à l'association suivante :**

<b>Office des Sports de Strasbourg</b> Versement de la subvention de fonctionnement 2022	<b>125 000 €</b>
---	------------------

- décide l'imputation des dépenses sur les comptes :
  - 415 / 6574 / 8057 / SJ03 B du BP 2022 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 41 000 €,
  - 40/20421/7024/SJ00 du BP 2022 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 40 000 €,
  - 40/20422/7024/SJ00 du BP 2022 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 90 000 €,
  - 415 / 6574 / 8068 / SJ03 B du BP 2022 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 125 000 €.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

## **60 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement des subventions suivantes en faveur de :

Association PAR ENchantement	5 000 €
Association DJEMEA	2 500 €
AVLAB	15 000 €
Les Films du Spectre	23 000 €
AEP Kammerhof	20 000 €

Le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 65 500 € est disponible sur le compte : "fonction : 33, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B" dont le disponible avant le présent Conseil est de 190 891 € ;

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**61 Attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien pour les aides à la création 2022 du spectacle vivant.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

Association	Nom du projet	Montant proposé
La Poulie production pour les Cies Placement libre et l'Armoise commune	Indomptable	8 000
Compagnie Métronome(s)	Tu rentres ou bien tu voyages?	8 000
Compagnie Scarface Ensemble	Amazonie Dream, suite	7 000
Artenréel#1 pour la Cie du Hibou Blond	Levons le voile (de l'ignorance) !	3 000
Scène Musicale Mobile	Machines à en découdre	8 000
Groupe Violons Barbares	Monstres et créatures fantastiques	10 000
Groupe Caesaria	Nouvelle création	4 000
Original Tape Records pour le groupe Funkindustry	Nouvelle création	5 000

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 53 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est de 163 441 € ;

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces

subventions.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**62 Autorisation pour le Conservatoire à rayonnement régional de Strasbourg de déposer une demande pour l'obtention d'un agrément "Classes préparatoires à l'enseignement supérieur" (spécialités Théâtre et Danse) délivré par le Ministère de la Culture.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, autorise la Maire à déposer la demande d'agrément nécessaire à la mise en place des Classes préparatoires à l'enseignement supérieur spécialité Théâtre et Danse au sein du Conservatoire à rayonnement régional de Strasbourg auprès du Ministère de la Culture.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**63 Transformation d'une aire de grands jeux de football au stade Charles Frey, 11 rue du Schnokeloch à Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la transformation du terrain en herbe actuel du stade Charles Frey en gazon synthétique avec un remplissage en granulats naturels et ses aménagements pour un montant estimé à 1 735 148 € TTC,
- décide l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne budgétaire 2016 - AP0205/412/2312/1186/SJ00 dont les crédits disponibles en 2022 sont de 164 391 €. Le montant disponible de l'Autorisation de Programme est de 7 232 474 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentante-e à :
  - engager la procédure de marchés publics pour la réalisation de ces opérations conformément au code des marchés publics,
  - déposer les demandes de subventions possibles auprès des différents partenaires.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

***ECONOMIE, RAYONNEMENT***

**64 Convention cadre entre les Vitrines de Strasbourg et la ville de Strasbourg : accompagner la dynamique commerciale de Strasbourg et les temps forts événementiels et commerciaux de centre-ville.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la signature de la convention cadre,
- approuve :
  - l'attribution aux Vitrites de Strasbourg d'une subvention de 25 000 € pour le financement de l'opération « Le centre-ville de Strasbourg fête l'été »,
  - l'attribution aux Vitrites de Strasbourg d'une subvention de 16 400 € pour accompagner le financement de la Fête de Pâques et de la Fête des vendanges,
  - l'imputation de ces dépenses sur la ligne budgétaire programme animations commerçants : ligne 90-6574-8085-DU02F ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention cadre et la convention financière afférente au versement de ces subventions.

**Adopté. Pour : 55 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 5 voix**  
*(détails en annexe)*

#### **65 Attribution de subventions dans le cadre du fonds de soutien pour les projets de solidarité internationale.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement de subventions sur les crédits prévus à cet effet, aux associations suivantes :
  - Association Imanga : 2 000 €
  - Association Inter-développement et solidarités : 1 000 €
  - Association Enfants Espoir du Monde : 2 000 €
  - Commission humanitaire de l'INSA Strasbourg : 1 000 €
  - GREF : 2 000 €
  - TR-Monde : 1 000 €
  - Ingénieurs Sans Frontières : 2 000 €
  - LifeTime Projects : 2 000 €
  - ASMEC : 2 000 €
- décide d'imputer la dépense de 15 000 € au compte 041-6574 programme 8052 – activité AD06 C dont le disponible avant le présent conseil est de 28 964,43 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés d'attribution y afférent, ainsi qu'à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

#### **66 Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'engager les budgets nécessaires au soutien des projets lauréats à hauteur de

- 60 000 €,
- de valider la nomination des structures lauréates pour cet appel à projet,
- autorise la Maire ou son-sa représentant.e à signer les conventions financières avec les structures lauréates désignées.

*M. Hervé POLESI précise qu'il ne prend pas part au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

## **67 Soutien aux Ateliers et chantiers d'insertion (ACI).**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
- d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice budgétaire 2022 :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en €</b>
Arsea	10 000 €
Banque Alimentaire	8 000 €
Emmaüs Mundolsheim	9 200 €
Fédération De La Charité	25 500 €
Greta	5 000 €
Horizon Amitié	10 000 €
Humanis	50 000 €
Jardin De La Montagne Verte	10 500 €
Libre Objet	5 000 €
Vetis	8 500 €
Banque de L'objet	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>145 700 €</b>

- d'imputer la somme de 145 700 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 6574 – DU05D programme 8023 dont le montant disponible avant le Conseil est 520 093 €,
- autorise la Maire ou son-sa représentant.e à signer les décisions d'attribution nécessaires, et notamment les conventions et arrêtés.

*M. Jean-Philippe MAURER (et Mme Elsa SCHALCK dont il a procuration) précise qu'ils ne prennent pas part au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

## **68 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - le versement d'une subvention de 6 250 € au Goethe Institut de Strasbourg,
  - le versement d'une subvention de 6 000 € pour l'Office des Sports,
  - le versement d'une subvention de 2 300 € pour la HEAR,
  - le versement d'une subvention de 1 600 € pour le Chœur Saint Guillaume,
  - le versement d'une subvention de 2 500 € pour l'association Stras'orgues ;
- décide :
  - l'imputation de la dépense à hauteur de 6 250 € sur les crédits ouverts à la DREI la ligne budgétaire AD06C- fonction 041, nature 6574, programme 8053, dont le disponible avant le présent Conseil est de 24 000 €,
  - l'imputation de la dépense à hauteur de 6 000 € sur les crédits ouverts à la DREI la ligne budgétaire AD06D- fonction 041, nature 6574, programme 8054, dont le disponible avant le présent Conseil est de 23 300 €,
  - l'imputation de la dépense à hauteur de 2 300 € sur les crédits ouverts à la DREI la ligne budgétaire AD06D - fonction 041, nature 6574, programme 8054, dont le disponible avant le présent Conseil est de 23 300 €,
  - l'imputation de la dépense à hauteur de 1 600 € sur les crédits ouverts à la DREI la ligne budgétaire AD06D - fonction 041, nature 6574, programme 8054, dont le disponible avant le présent Conseil est de 23 300 €,
  - l'imputation de la dépense à hauteur de 2 500 € sur les crédits ouverts à la DREI la ligne budgétaire AD06D - fonction 041, nature 6574, programme 8054, dont le disponible avant le présent Conseil est de 23 300 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## 69 Soutien aux acteurs de l'ESS.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide de signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 avec l'association VRAC,
- décide :
  - d'attribuer les subventions de fonctionnement suivante :

Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est	21 000 €
VRAC	20 000 €
- d'imputer la somme de 41 000 € sur les crédits ouverts de la ligne 6574 - DU05D programme 8024,
- autorise la Maire ou son représentant à signer les conventions et décisions d'attribution nécessaires.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

**SOLIDARITE, EDUCATION, ENFANCE, SANTE**

**70 Orientations de la Ville en matière de politique jeunesse et sur la mise en place d'un parcours de participation citoyenne et d'engagement pour les jeunes strasbourgeois.es.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - les orientations en matière de politique jeunesse et la mise en place d'un parcours de participation citoyenne et d'engagement pour les jeunes strasbourgeois.es,
  - le règlement des Ateliers de projet,
- autorise la Maire, sur proposition du jury, à attribuer les aides financières aux référents des Ateliers de projet et à signer les arrêtés correspondants.

<b>Adopté à l'unanimité</b>
-----------------------------

**71 Programmation du Contrat de ville : deuxième étape de soutien aux projets pour l'année 2022.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'attribuer au titre de la **Direction Urbanisme et Territoires – Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

<b>ARTENREEL</b> VVV Mon Environnement / Récup'Art	<b>2 000 €</b>
<b>ASSOCIATION DES RESIDENTS DE L'ESPLANADE</b> VVV Juillet 2022	<b>3 000 €</b>
<b>ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU BAS-RHIN</b> Anim' Ton Quartier (Animation du territoire – vacances scolaires)	<b>6 000 €</b>
<b>ASSOCIATION DES AMIS DES MAMIES GATEAUX</b> Ateliers de pâtisserie intergénérationnels	<b>3 000 €</b>
<b>ASSOCIATION GLOBALE</b> Semaine sport « Globale Tour » « Globale Street »	<b>3 500 €</b> 1 750 € 1 750 €
<b>ASSOCIATION LES DISCIPLES</b> VVV Séjour de vacances Juillet 2022. Thème : « Un été en Charente	<b>3 600 €</b> 1 800 €

Maritime ! Nature et découverte » VVV Séjour de vacances Août 2022. Thème : « Un été en Charente »	1 800 €
<b>ASSOCIATION LES SONS D'LA RUE</b> Soutien aux actions FACC (Fabrique Artistique Culturelle et Citoyenne) prises en charge par LES SONS D' LA RUE	<b>5 000 €</b>
<b>ASSOCIATION POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN</b> VVV Été 2022 VVV Toussaint 2022 Sport et bien être, place aux femmes	<b>5 500 €</b> 2 000 € 1 500 € 2 000 €
<b>ASSOCIATION RÉGIONALE SPÉCIALISÉE D'ACTION SOCIALE D'EDUCATION ET D'ANIMATON</b> Animations éducatives et sociales Séjour familial dans le Haut Doubs	<b>5 000 €</b> 4 000 € 1 000 €
<b>ASSOCIATION TERRITORIALE GRAND EST DES CEMEA</b> Moi et les autres – collège Vauban	<b>1 500 €</b>
<b>ATELIERS AMASCO JOUER ET APPRENDRE</b> Organiser une semaine d'ateliers ludiques et éducatifs avec le CSC Côté Gare pendant les vacances d'été Organiser deux semaines d'ateliers ludiques et éducatifs avec le centre socioculturel l'Escale pendant les vacances d'été	<b>2 000 €</b> 1 000 € 1 000 €
<b>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU DELA DES PONTS</b> VVV Séjour estival 2022	<b>5 000 €</b>
<b>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF</b> VVV Été 2022_Sports de pleine nature VVV Été 2022_Séjours de sensibilisation à la préservation du milieu marin	<b>8 500 €</b> 1 500 € 7 000 €
<b>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR SCHOELCHER</b> Sortir du quartier pour grandir	<b>3 500 €</b>
<b>CENTRE SOCIOCULTUREL DU FOSSE DES TREIZE</b> VVV A la (re)conquête des jeunes	<b>2 500 €</b>
<b>CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU</b> Les jeunes font leur court-métrage	<b>2 000 €</b>
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ASSOCIATION FAMILIALES LAIQUES</b> Dé'Pause – Garderie solidaire du samedi	<b>2 600 €</b>
<b>DIMENSION CULTURELLE LOISIR INSERTION CITOYENNE</b> VVV D-CLIC Street Art	<b>1 500 €</b>
<b>DRUGSTORE</b> Ligne D	<b>4 000 €</b>
<b>ESPACE JALMIK CITE DES ARTS DU MONDE</b> Caravane Art'Découv' Chants et lamellophones	<b>8 000 €</b> 5 000 € 3 000 €
<b>GOSPEL KIDS</b> Chantons en chœur pour un monde meilleur	<b>3 000 €</b>

<b>HUMEUR AQUEUSE</b>	<b>8 000 €</b>
Atelier de création textile et vestimentaire de Hautepierre	3 000 €
Atelier de création textile et vestimentaire de la Cité des Ecrivains et du Neuhof	2 000 €
Atelier de création textile et vestimentaire de l'Elsau et de la Montagne Verte - Molkenbronn - Murhof	3 000 €
<b>JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE</b>	<b>3 800 €</b>
Courts Séjours Éducatifs et Culturels et de rupture 2022	2 500 €
« Détour »	1 300 €
<b>ASSOCIATION LE MIGOU</b>	<b>2 000 €</b>
Cadet de la prévention Strasbourg	
<b>LA GRENZE</b>	<b>2 600 €</b>
Terrasse Culturelle - Programme d'ateliers brico-récup' avec Creative Vintage	
<b>LES DEFRICHEURS</b>	<b>3 200 €</b>
Exposition, "des métiers inspirants et d'avenir"	
<b>LUTTE POUR UNE VIE NORMALE LUPOVINO</b>	<b>5 000 €</b>
VVV Séjour Été 2022	1 500 €
VVV Animations Été 2022	3 500 €
<b>MEMOIRES VIVES</b>	<b>5 000 €</b>
LA FACC "Fabrique Artistique Culturelle et Citoyenne" : soutien aux actions prises en charge par la Cie Mémoires Vives 2022	
<b>MIGRATION SOLIDARITE ET ECHANGE POUR LE DEVELOPPEMENT</b>	<b>3 000 €</b>
La Maison Digitale à la Cité Ampère	
<b>NOUVELLE LIGNE</b>	<b>4 500 €</b>
Customisation, recyclage de skateboard et fabrication de modules dédiés à la pratique des sports de glisse (skateboard, roller, trottinette freestyle) + stage	2 000 €
Mise en place de cours de découverte et d'initiation aux sports de glisse auprès des jeunes du quartier Port du Rhin	1 000 €
Mise en place de cours de découverte et d'initiation aux sports de glisse auprès des jeunes des quartiers prioritaires Hautepierre et Cronembourg	1 500 €
<b>STAMTISH</b>	<b>3 000 €</b>
Stamtish, Réseau Solidaire autour de l'Assiette : faciliter l'inclusion sociale et professionnelle des personnes issues des migrations, tout en luttent contre les discriminations	
<b>TRANSC3ND</b>	<b>1 500 €</b>
Mask'ar'ade – Artefactory	
<b>UNIS VERS LE SPORT</b>	<b>800 €</b>
VVV Mini-Camps itinérants Vélo	

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **123 100 €** sur la ligne suivante : fonction 020, nature 6574, activité DL04B, programme 8012, dont le solde disponible avant conseil s'élève à 187 565 €.

- d'attribuer au titre de la **Direction de la Culture – Mission Développement des Publics**, les subventions suivantes :

<b>AVLAB</b> Ateliers d'initiation DIY aux machines-outils numériques du Fablab des ateliers Éclairés à la COOP	<b>5 000 €</b>
<b>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU DELA DES PONTS</b> Actions culturelles au Port du Rhin 2022/2023	<b>7 000 €</b>
<b>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MONTAGNE VERTE</b> Cultures Jeunesse	<b>2 500 €</b>
<b>COLLEGE DU STOCKFELD</b> Orchestre à l'école	<b>3 800 €</b>
<b>ECOLE REGIONALE DU PREMIER DEGRE</b> Habiter la Terre	<b>8 000 €</b>
<b>LES BRUITS DE LA LUNE</b> Deux projets TAB LAB à Strasbourg : dans le quartier Port du Rhin et dans le quartier Ampère	<b>2 850 €</b>
<b>LIFETIME PROJECTS</b> Le rendez-vous Cité Sp'Art du Monde, programmation culturelle mensuelle à destination des habitants du QPV Vauban Cité-Spach	<b>4 000 €</b>
<b>MIRA – MEMOIRES DES IMAGES REANIMEES</b> Hors champs	<b>5 000 €</b>
<b>RUE MEDITERRANEE</b> Chœur de la Méditerranée	<b>5 000 €</b>
<b>STIMULTANIA</b> Développement et diffusion du coffret "Images et Mots du travail" Affaire de famille	<b>4 000 €</b> 2 000 € 2 000 €
<b>TRANSC3ND</b> Mask'ar'ade – Artefactory Entre2rives Entre2prises	<b>4 500 €</b> 1 500 € 3 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **51 650 €** sur la ligne suivante : fonction 33, nature 6574, activité CU01G, programme 8087, dont le solde budgétaire disponible avant Conseil s'élève à 407 750 €.

- d'attribuer au titre de la **Direction des Sports**, les subventions suivantes :

<b>NOUVELLE LIGNE</b> Mise en place de cours de découverte et d'initiation aux sports de glisse auprès des jeunes du quartier Port du Rhin	<b>2 400 €</b> 1 200 €
Mise en place de cours de découverte et d'initiation aux sports de glisse auprès des jeunes des quartiers prioritaires Hautepierre et Cronenbourg	1 200 €

<b>AVENIR JEUNESSE FOOTBALL HAUTEPIERRE</b> Favoriser la pratique encadrée du football à Haute pierre	<b>3 000 €</b>
<b>NEUHOF FUTSAL</b> Programme d'entraînement pour l'insertion des talents par l'éthique sportive (PEPITES))	<b>5 000 €</b>

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **10 400 €** sur la ligne suivante : fonction 415, nature 6574, activité SJ03B, programme 8056 dont le solde disponible avant Conseil s'élève à 10 400 €.
- d'attribuer au titre de la **Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Péri-scolaire Educatif**, la subvention suivante :

<b>ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE</b> Le mentorat : accompagnement individuel à domicile sur deux ans	<b>15 000 €</b>
---	-----------------

- d'imputer le montant ci-dessus sur la ligne suivante : fonction 255, nature 6574, activité DE02 C, programme 8028 dont le solde disponible avant Conseil s'élève à 277 400 €.
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités Santé Jeunesse – Service Jeunesse Education Populaire**, les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE</b> Le mentorat : accompagnement individuel à domicile sur deux ans	<b>16 000 €</b>
<b>ASSOCIATION DES RESIDENTS DE L'ESPLANADE</b> Spach en fête	<b>3 000 €</b>
<b>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU DELA DES PONTS</b> Animation de rue, août 2022	<b>3 100 €</b>
<b>CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE</b> Quand les voisins s'emmêlent	<b>5 000 €</b>
<b>CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU</b> MNO : Média participatif de la Meinau Un été à la Meinau #3 : quartiers d'été 2022	<b>14 000 €</b> 10 000 € 4 000 €
<b>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MONTAGNE VERTE</b> Criées publiques	<b>1 000 €</b>
<b>LUTTE POUR UNE VIE NORMALE LUPOVINO</b> Fête du Polygone 2022	<b>1 600 €</b>

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de **43 700 €** sur la ligne suivante : sous la fonction 422, nature 6574, activité AS11C, programme 8013 dont le solde disponible avant Conseil s'élève à 3 179 613 €.

- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités Santé Jeunesse – Département Développement des Politiques Sociales**, les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATION DES RESIDENTS DE L'ESPLANADE</b> Activités linguistiques ARES QPV Vauban septembre 2022-juin 2023	<b>1 000 €</b>
<b>ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL ROBERTSAU L'ESCALE</b> Apprentissage de la langue française	<b>1 600 €</b>
<b>L'INFORMATIQUE SOLIDAIRE</b> Action en faveur du numérique pour les familles	<b>3 000 €</b>
<b>SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS</b> Ateliers couture et création textile	<b>3 000 €</b>

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **8 600 €** sur la ligne suivante : fonction 520, nature 6574, activité AS01B, programme 8003 dont le solde disponible avant Conseil s'élève à 158 499 €.

*Mme Jamila MAYIMA précise qu'elle ne prend pas part au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

## 72 Attribution de subventions au titre de la santé.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'allouer les subventions suivantes :

1. Jeff	7 500 €
2. SOS hépatites Alsace	10 000 €
3. Aides - territoire Alsace	20 000 €
4. Association de lutte contre la toxicomanie - ALT	12 000 €
5. Centre d'information régional sur les drogues et les dépendances - CIRDD	2 500 €
6. Ithaque	70 000 €
7. Médecins du monde	20 500 €
8. Association euro cos humanisme et santé groupe pluri-professionnel européen de réflexion et de formation en santé	1 000 €
9. GIP Maison sport santé	161 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>296 500 €</b>

- d'imputer les subventions au compte AS05D –6574– 512 – prog. 8006 dont le disponible avant le présent Conseil est de 414 752 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

*M. Alexandre FELTZ précise qu'il ne prend pas part au vote.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

### **73 Attribution de subventions au titre des solidarités, de la ville inclusive et de l'égalité de genre.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'allouer les subventions suivantes :

1. Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile à Strasbourg - CASAS	110 000 €
2. Cimade - service œcuménique d'entraide	20 000 €
3. Aumônerie universitaire catholique centre Bernanos	15 000 €

- d'imputer les subventions de 1 à 3 pour un montant total de 145 000 € au compte ASOOE –6574– prog. 8119 dont le disponible avant le présent Conseil est de 149 020 €,

4. Banque alimentaire du Bas-Rhin pour la lutte contre la faim	85 342 €
5. Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation Etablissement GALA (ARSEA – GALA)	32 000 €
6. Fédération du secours populaire français du département du Bas-Rhin	25 000 €
7. Centre social protestant	20 000 €
8. Croix rouge française	6000 €
9. Les restaurants du cœur - les relais du cœur du Bas-Rhin	38 110 €
10. Club de jeunes l'Étage	279 430 €
11. Home Protestant	75 000 €
12. Entraide le Relais	112 000 €
13. Fédération de charité Caritas Alsace	10 000 €
14. Horizon Amitié	90 000 €

- d'imputer les subventions de 4 à 14 pour un montant total de 772 882 € au compte AS10A – 523 – prog. 8078 – 6574 dont le disponible avant le présent conseil est de 1 128 369 €,

15. Fédération de charité Caritas Alsace - investissement	77 406 €
---	----------

- d'imputer la subvention 15 pour un montant total de 77 406 € au compte AS10 – 523 – prog. 7002 – 20421 dont le disponible avant le présent conseil est de 332 750 €,

16. Accueil Sans Frontières 67	474 500 €
17. SOS Femmes Solidarité	166 440 €

18. Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation Etablissement GALA (ARSEA – GALA)	73 000 €
19. Home protestant	275 534 €
20. Fédération de charité Caritas Alsace	731 200 €

- d'imputer les subventions de 16 à 20 pour un montant total de 1 720 674 € au compte AS00B – 520 – prog. 8001 – 6574 dont le disponible avant le présent conseil est de 1 720 674 €,

21. Union départementale des associations familiales - UDAF	10 000 €
---	----------

- d'imputer la subvention 21 pour un montant total de 10 000 € au compte AS01B – 520-prog. 8003 – 6574 dont le disponible avant le présent conseil est de 207 499 €,

22. Recherches et études systémiques sur les communications institutionnelles et familiales - RESCIF	20 000 €
--	----------

- d'imputer la subvention 22 pour un montant total de 20 000 € au compte AS11B – 522- prog. 8079 - 6574 dont le disponible avant le présent conseil est de 30 500 €,

23. Apédie Alsace	58 280 €
24. Coordination handicap et autonomie – CHA	10 000 €
25. Fédération des aveugles Alsace Lorraine Grand Est	20 000 €
26. La nuit du handicap	2 000 €
27. Nouvel envol	2 500 €
28. Club loisirs GEM 67	15 000 €
29. SOS Aide aux habitants	50 000 €
30. Yvoir	6 000 €
31. Le GraaAL	15 000 €

- d'imputer la subvention 23 à 31 pour un montant total de 178 780 € au compte AS05L – 61 – prog. 8010 - 6574 dont le disponible avant le présent conseil est de 665 190 €,

32. Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	38 000 €
33. SOS femmes solidarité	35 000 €
34. Mouvement du nid	26 500 €
35. VIADUQ 67 - Association Bas-Rhinoise pour les Victimes d'Infractions, l'Accès aux Droit et les Usagers de tous Quartiers	4 000 €
36. Association française des femmes diplômées des universités	1 070 €
37. CIMADE Service œcuménique d'entraide	5 000 €
38. Allez les filles	2 500 €
39. Ru'elles	2 500 €
40. Dis bonjour sale pute	2 500 €
41. Sturm Production	5 000 €

42. Association Dodekazz	4 600 €
43. La nouvelle lune	2 000 €

- d'imputer la subvention 32 à 37 et 39 à 42 pour un montant total de 126 170 € au compte DF00B – 524 – prog. 8029 - 6574 dont le montant disponible avant le présent conseil est de 180 000 € ;
- d'imputer la subvention 38 d'un montant de 2 500 € au compte AS10 – 523 – prog. 7002 – 20421 dont le disponible avant le présent conseil est de 332 750 € ;
- d'imputer la subvention 43 pour un montant total de 2 000 € au compte AS00F – 40 – prog. 8031 – 6574 dont le disponible avant le présent conseil est de 77 000 € ;
- approuve les dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2025 proposée au Club de jeunes l'Etage ;
- autorise :
  - la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes ;
  - la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2025.

*Mme Véronique BERTHOLLE et MM. Jean-Philippe MAURER (y compris Mme Elsa SCHALCK dont il a procuration), Hervé POLESI, Owusu TUFUOR et Pierre ROTH précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.*

**Adopté. Pour : 51 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 2 voix**  
(détails en annexe)

#### **74 Attribution de bourses d'aide aux projets à des jeunes dans le cadre du dispositif "Bourse aux projets jeunes talents".**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'attribuer aux lauréats, dans le cadre du dispositif Bourse aux projets jeunes talents les montants suivants :

au titre du budget 2022

Paul GOSSET	2 000 euros
L'association 23bis	2 000 euros
Jeanne FOURCADE	2 000 euros
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 euros</b>

Les crédits nécessaires sont disponibles sur la ligne AS11D - nature 6574 dont le solde disponible avant le présent Conseil est de 19 000 euros.

- autorise la Maire à signer les notifications de subvention et arrêtés correspondants.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

**75 Attribution de subventions aux associations socio-culturelles.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
- d'allouer les subventions suivantes :

1. ARES – Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	128 738 €
2. Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet	117 960 €
3. Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	87 952 €
4. Association du centre social et culturel de la Montagne Verte	98 104 €
5. Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	204 788 €
6. Association du centre social et culturel de l'Elsau	106 754 €
7. Association du centre socioculturel du Fossé des Treize	221 158 €
8. Association du centre socioculturel de la Meinau	133 650 €
9. Association du centre social et culturel du Neuhof	261 308 €
10. Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	89 714 €
11. Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale	153 252€
12. Association du centre socio-culturel de Neudorf	122 592 €
13. Association Lupovino	32 600 €
14. Association populaire Joie et santé Koenigshoffen	160 546 €
15. Association AMI de HautePierre - Action – Médiation - Insertion	38 280 €
16. ASTU – Actions Citoyennes Interculturelles	45 320 €
17. Association de gestion de la Maison des Associations	77 520 €
18. Association d'éducation populaire Kammerhof	79 319 €
19. Centre culturel et social Rotterdam	24 992 €
20. Garderie-Restaurant la Clé des Champs – centre de loisirs et d'animation éducatifs	58 334 €
21. La Croisée des Chemins, Association protestante de Strasbourg, Espace Accueil Enfants-Parents-Jeunes	53 862 €
22. Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin – Fédération des œuvres laïques du Bas-Rhin	25 474 €
23. Association Je joue, je vis – Ludothèque de la Meinau	13 110 €
24. La maison des jeux de Strasbourg	12 568 €

25. Association les Disciples	11 454 €
26. Association Sp3ak3r	24 000 €
27. Organisation populaire et familiale des activités de loisirs - OPFAL	41 700 €
28. Par enchantement	17 400 €
29. Association migration solidarité et échanges pour le développement	13 740 €
30. Conseil départemental des associations familiales laïques du Bas-Rhin	178 764 €
31. Association départementale des Francas du Bas-Rhin	13 900 €
32. Club sportif de HautePierre	10 830 €
33. Maison des Potes	15 000 €
34. Gospel Kids	11 550 €
35. Horizome	20 000 €
36. Association Populaire Familiale Syndicale de Neudorf-Centre	15 000 €
37. Maison des adolescents - Soutien pour le renfort temporaire de postes de psychologues	10 000 €
38. Maison des adolescents – projet Brik’Ecole	30 000 €
39. Strasbourg université club	13 350 €
40. La buissonnière de l'Aar	4 786 €
41. Association sportive ASPTT de Strasbourg - Accueil Collectif de Mineurs	9 492 €
42. Jeunesse Loubavitch Strasbourg	4 582 €
43. Unis vers le sport	4 208 €

- d'imputer les subventions 1 à 37 et 39 à 43 d'un montant total de 2 767 651 € au compte AS00B – 6574 – 422 – prog. 8013 au titre du BP 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est de 3 184 443 € ;
- d'imputer la subvention 38 d'un montant total de 30 000 € au compte AS11B – 6574 – 522 – prog. 8079 au titre du BP 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est de 60 500 € ;
- d'allouer les subventions suivantes :

44. Association du centre socio culturel du Fossé des Treize	3 329 €
45. Centre socio culturel de la Krutenau - CARDEK	3 540 €
46. Association les disciples	2 076 €
47. Association du centre socioculturel de la Meinau	9 940 €
48. Par enchantement	2 600 €
49. Association du centre social et culturel de HautePierre le Galet	905 €
50. Centre socio culturel de Neudorf	12 200 €

TOTAL	34 590 €
-------	----------

- d'imputer les subventions 44 à 50 d'un montant total de 34 590 € au compte AS00 – 20421 – 520 – prog. 7017 au titre du BP 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est de 150 002 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant.e à signer les conventions y afférentes,
- approuve la mise à disposition des lieux sis 3 place de l'hippodrome à STRASBOURG (67000) à l'association du centre social et culturel Au-delà des Ponts pour l'exercice de ses activités par la mise en place d'une convention d'occupation temporaire du domaine public. Le bâtiment sera co-occupé par la ville de Strasbourg qui disposera de 143,15 m<sup>2</sup> et l'association qui disposera de 734,75 m<sup>2</sup> dans le bâtiment et de 319 m<sup>2</sup> en extérieur. Par ailleurs, des parties communes seront mutualisées (45m<sup>2</sup>). Cette mise à disposition intervient à titre gratuit à compter de la date de signature de la convention et jusqu'au 31 décembre 2022. Les charges afférentes à cette mise à disposition seront refacturées à l'association au prorata de la surface occupée par chaque partie. La convention pourra être renouvelée trois fois pour une durée de 1 an de façon expresse par voie d'avenant.
- autorise la Maire ou son-sa représentant.e à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public y relative.

*Mme Jamila MAYIMA et M. Pierre ROTH précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.  
Mme la Maire précise que, de manière générale, les administrateurs des structures concernées ne prennent pas part au vote.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

### **RESOLUTION**

#### **81 Résolution de Mme Céline GEISSMANN : Mise en place d'un système de cantines solidaires.**

La ville de Strasbourg, labellisée « ville amie des enfants », souhaite mettre en place un système de cantines solidaires pour des enfants qui auront été orientés par les associations de solidarités, les associations de parents d'élèves, les services sociaux ou les services éducatifs vers le CCAS. En effet, le défenseur des droits, dans son rapport de juin 2019 intitulé « un droit à la cantine scolaire pour tous les enfants » identifie l'accès à la cantine comme un corollaire du droit à l'éducation.

En effet, il devient compliqué de parler de réussite scolaire ou de réussite éducative quand on sait que certains enfants ne se nourrissent pas correctement du fait de la situation administrative ou de grande détresse de leurs parents. La ville de Strasbourg a mis en place une tarification solidaire qui octroie le tarif de 1,50 euros (1,15 euros pour un repas végétarien) par repas et par enfant pour les parents justifiant du quotient familial le plus bas. Malgré cela, ce coût n'est pas supportable pour nombre de familles sans ressource et/ou sans domicile.

Il est proposé que la gratuité soit appliquée aux repas réservés pour les enfants dont les parents sont en grande précarité, ou qui dorment à la rue avec ou sans papiers, et que la facturation soit directement transmise au CCAS, qui sera identifié comme débiteur.

**Adopté à l'unanimité**

### *MOTIONS*

#### **82 Motion : Pour le maintien du siège français d'adidas en Alsace et à Strasbourg.**

Le 30 mai dernier, la presse révélait que la branche française de la société d'équipements sportifs adidas avait engagé une réflexion avec la perspective de regrouper ses deux sièges sociaux de Paris et Strasbourg sur un seul et unique site parisien.

Implantée depuis 1959 en Alsace, à Dettwiller puis à Landersheim, c'est à partir de notre région que la marque a connu son véritable essor mondial avec la fabrication et la commercialisation de la Stan Smith et de la Superstar, les deux modèles de baskets les plus vendus encore à ce jour. Au plus fort de cette implantation, 2 000 employés alsaciens travaillaient pour adidas.

L'entreprise avait fait le choix en 2015, grâce à l'action des collectivités locales et dans un dialogue nourri avec la précédente équipe de direction, d'installer une partie de son siège français à Strasbourg, capitale régionale et capitale européenne des droits humains, pour conserver cet ancrage historique et préserver les emplois liés.

Quatre ans seulement après l'inauguration du bâtiment situé au cœur du quartier Archipel, face au Parlement européen, dont deux très impactés par la crise sanitaire liée à la Covid, cette décision, si elle se confirme, serait totalement inexplicable et devrait être reconsidérée.

Les salariés, à l'occasion d'une manifestation le 21 juin 2022, ont également rappelé leur attachement au site de Strasbourg et leur opposition à une recentralisation parisienne.

Outre le risque social majeur qu'une telle décision, prise dans l'opacité et sans concertation sérieuse, entraînerait pour les emplois locaux, ce choix, très discutable, porterait un grave préjudice d'image au territoire comme à l'entreprise, à l'approche des JO de 2024.

Les collectivités locales Ville de Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg, Collectivité européenne d'Alsace et Région Grand Est, par la voix de leurs exécutifs, ont manifesté à plusieurs reprises leur opposition ferme à cette décision, si elle était confirmée. Elle serait incompréhensible et inacceptable vis-à-vis des salariés, de l'héritage de l'entreprise sur le territoire et du travail effectué par les collectivités pour maintenir adidas en Alsace.

Décidées à maintenir ce siège social, les collectivités ont demandé à adidas d'examiner

toutes les alternatives, notamment en matière de lieu et d'espace de travail pour les salariés, permettant de maintenir les emplois à Strasbourg. Elles se tiennent prêtes à accompagner et soutenir l'entreprise dans cette démarche et ne comprendraient que cette proposition ne soit pas examinée par adidas.

En conséquence, la ville de Strasbourg :

- réaffirme son opposition ferme et définitive au départ d'adidas vers Paris ;
- demande à adidas de renoncer à la réflexion menée par l'entreprise en vue de regrouper ses activités de siège sur un seul site à Paris ;
- témoigne de sa solidarité les salariés engagés contre la perspective d'une fermeture du siège strasbourgeois d'adidas ;
- se tient prête à accompagner et soutenir l'entreprise pour examiner toutes les alternatives permettant de maintenir les emplois à Strasbourg ;
- demande au gouvernement et à l'Etat de se mobiliser aux côtés des collectivités pour préserver ces emplois en Alsace.

**Adopté à l'unanimité**

**83 Motion : Réaffirmation du caractère fondamental du droit à l'avortement en réaction à la décision de la Cour Suprême des Etats-Unis.**

La Cour Suprême des Etats-Unis a rendu ce vendredi 24 juin 2022 une décision qui remet en cause le droit à l'avortement, droit fondamental acquis depuis près d'un demi-siècle suite à l'arrêt Roe c. Wade. Cette décision constitue une nouvelle attaque inquiétante à l'encontre du droit de toutes les femmes à disposer de leur corps. Ce recul doit constituer une alerte à propos de la mise en danger, partout dans le monde, des femmes et de leurs droits.

En Europe aussi nous observons des atteintes aux droits et libertés fondamentales des femmes, et nous savons que le droit à l'avortement n'est pas assez protégé juridiquement dans tous les pays membres de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe. Nous saluons à ce titre la volonté portée par la Présidence Française de l'Union Européenne d'intégrer le droit à l'avortement à la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne.

Le Conseil municipal de Strasbourg fait part de sa profonde émotion et condamne fermement une décision qui constitue un recul dramatique pour les droits des femmes aux Etats-Unis.

**Adopté à l'unanimité**

***INTERPELLATIONS***

**76 Interpellation de M. Jean-Philippe MAURER : Des délais trop longs à Strasbourg pour refaire son passeport ou sa carte d'identité.**

*Le Conseil prend acte de la tenue du débat.*

**77 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER : Aménagements estivaux éphémères : à quand des projets durables ?**

*Le Conseil prend acte de la tenue du débat.*

**78 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER : Stop aux effets d'annonce.**

*Le Conseil prend acte de la tenue du débat.*

**79 Interpellation de M. Pierre JAKUBOWICZ : Place du Tribunal, la stratégie du pourrissement n'est pas acceptable.**

*Le Conseil prend acte de la tenue du débat.*

**80 Interpellation de M. Pierre JAKUBOWICZ : Quartier Gare, des riverains à l'abandon.**

*Le Conseil prend acte de la tenue du débat.*

Jeanne BARSEGHIAN

**ORIGINAL SIGNE**

**Annexe au compte-rendu sommaire :**  
détail des votes électroniques.

## ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JUIN 2022

Détails des votes électroniques

## Conseil municipal du 24 juin 2022

### Point 1 à l'ordre du jour :

**Désignation du/de la conseiller-e municipal-e chargé-e de présider au vote des comptes administratifs 2021 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame.**

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

#### **Pour : 58 voix + 5**

+ 3 voix : Mmes Anne-Pernelle RICHARDOT, Nadia ZOURGUI et Céline GEISSMANN ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

+ 2 voix : M. Jean-Philippe VETTER et Mme Elsa SCHALCK.

#### **Contre : 2 voix - 2**

- 2 voix : M. Jean-Philippe VETTER, qui détenait la procuration de Mme Elsa SCHALCK, a voté CONTRE alors qu'il souhaitait voter POUR.

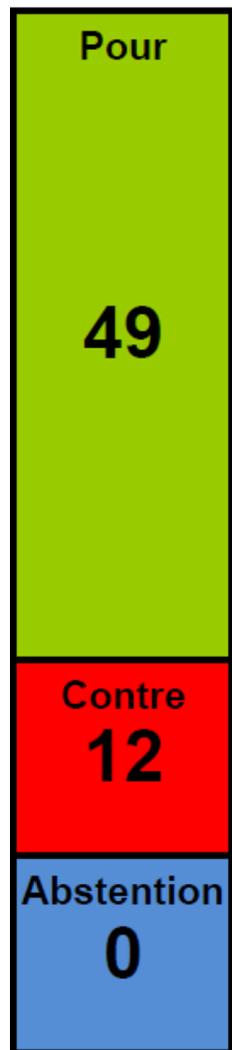
#### **Abstention : 1 voix**

SERVICE DES ASSEMBLEES

Désignation du/de la conseiller-e municipal-e chargé-e de présider au vote des comptes administratifs 2021 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame.



Approbation du compte administratif de la ville de Strasbourg pour l'exercice 2021.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hullyya, VARIERAS Floriane, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

## Conseil municipal du 24 juin 2022

**Point 3 à l'ordre du jour :**

**Approbation du compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2021.**

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

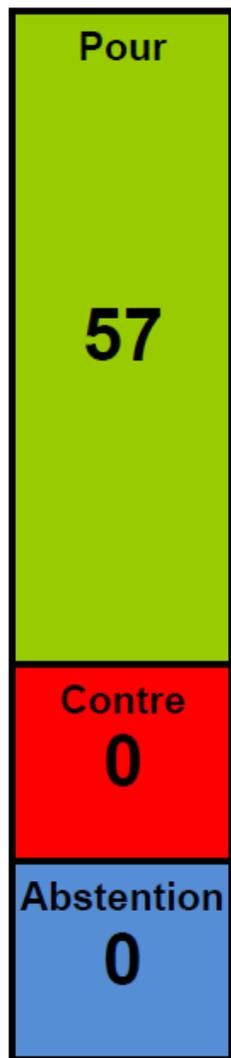
**Pour : 57 voix + 6**

+ 6 voix : Mmes Hülliya TURAN et Suzanne BROLLY, ainsi que MM. Jean-Philippe MAURER (qui détenait la procuration de Mme Isabelle MEYER) et Salah KOUSSA (qui détenait la procuration de M. Patrice SCHOEPFF) ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Approbation du compte administratif de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2021.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Approbation du compte de gestion 2021 de la ville de Strasbourg.



Approbation du compte de gestion 2021 de l'Œuvre Notre-Dame.

Pour

60

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

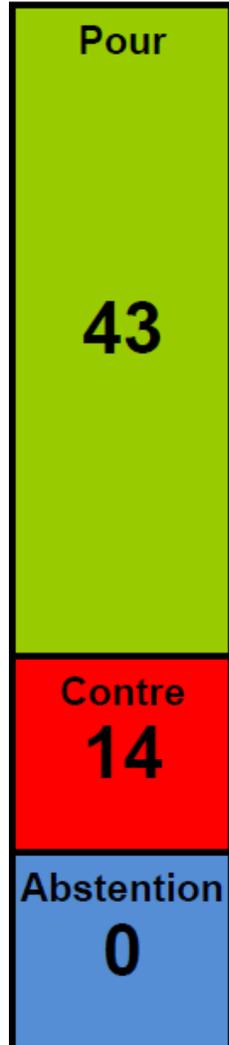
Abstention

0

Affectation du résultat 2021 de la ville de Strasbourg.

Pour 52	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia
Contre 9	BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe
Abstention 2	MAYIMA Jamila, OEHLER Serge

Budget supplémentaire 2022 de la ville de Strasbourg.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

## Conseil municipal du 24 juin 2022

**Point 9 à l'ordre du jour :**

**Modification des autorisations de programme de la ville de Strasbourg suite au vote du budget supplémentaire 2022.**

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 42 voix + 1**

+ 1 voix : Mme Suzanne BROLLY a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

**Contre : 15 voix**

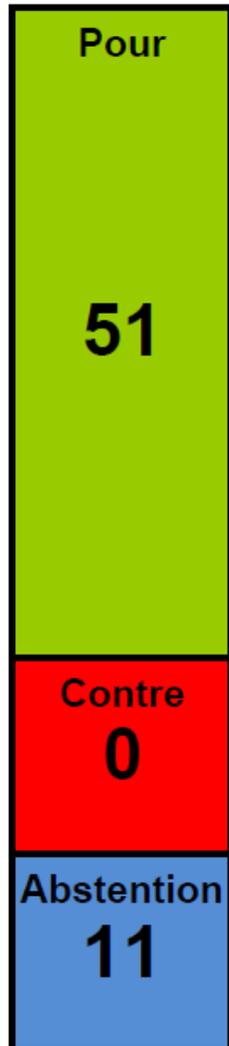
**Abstention : 0 voix**

SERVICE DES ASSEMBLEES

Modification des autorisations de programme de la ville de Strasbourg suite au vote du budget supplémentaire 2022.



Réseau Express Métropolitain Européen - Lancement de la concertation préalable à l'aménagement du Hub Multimodal de Strasbourg - Secteur Halles et arrière gare.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

Approbation de l'avant-projet du prolongement de la ligne G de bus à haut niveau de service entre la gare centrale de Strasbourg et le Bassin des Remparts, ainsi que du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle, des procédures et des conventions associées - Avis du Conseil municipal dans le cadre de l'article L5211-57 du CGCT.

Pour

61

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Mise à disposition de la Ville de bâtiments situés rue du Rempart à Strasbourg appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

49

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

## Conseil municipal du 24 juin 2022

**Point 19 à l'ordre du jour :**

**Gestion des réserves naturelles nationales.**

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 56 voix + 2**

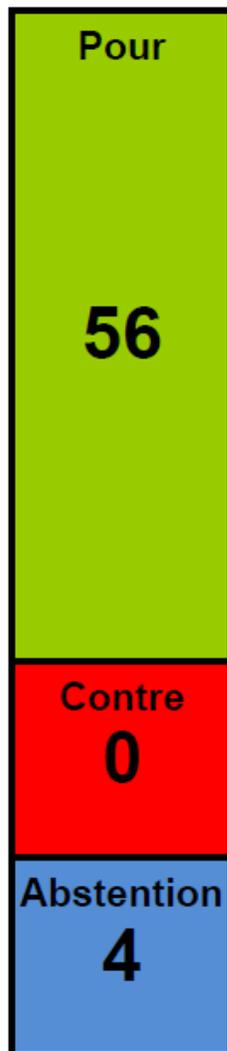
+ 2 voix : Mmes Khadija BEN ANNOU et Suzanne BROLLY ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 4 voix**

SERVICE DES ASSEMBLEES

Gestion des réserves naturelles nationales.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

## Conseil municipal du 24 juin 2022

**Point 25 à l'ordre du jour :**

**Projet de renouvellement urbain (PRU) Elsau - Subvention d'équipement à la SEM Locusem en vue de l'installation d'un pôle de commerces et services dans un nouvel ensemble immobilier rue Watteau.**

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Pour : 57 voix - 2**

- 2 voix : Mme Caroline ZORN et M. Jean WERLEN ont voté POUR alors qu'ils souhaitaient ne pas prendre part au vote.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Projet de renouvellement urbain (PRU) Elsau - Subvention d'équipement à la SEM Locusem en vue de l'installation d'un pôle de commerces et services dans un nouvel ensemble immobilier rue Watteau.

Pour

57

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

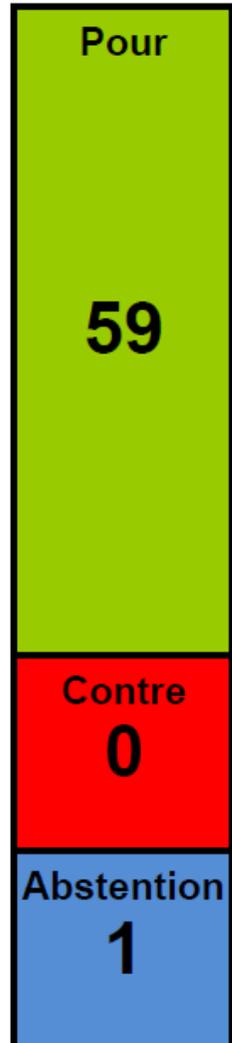
Contre

0

Abstention

0

'Cités fertiles' : principes de mise en œuvre d'une démarche partenariale en faveur de l'agriculture urbaine dans les quartiers Politique de la Ville et lancement d'un appel à manifestation d'intérêt.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

OEHLER Serge

Le Forum de la participation citoyenne : un évènement pour structurer la mobilisation et l'engagement citoyen.



Les Ateliers de quartier, lieu d'exercice du droit à l'initiative citoyenne.

<b>Pour</b>  <b>48</b>	<b>AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia</b>
<b>Contre</b>  <b>0</b>	
<b>Abstention</b>  <b>13</b>	<b>BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe</b>

**Conseil municipal du 24 juin 2022**

**Point 32 à l'ordre du jour :**

**Amendement : Évolution des dispositions relatives au fonctionnement des pétitions citoyennes.**

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 60 voix + 1**

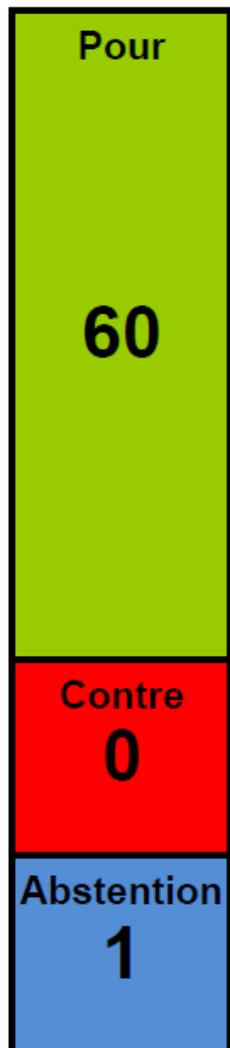
+ 1 voix : Mme Sophie PARISOT a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 1 voix**

SERVICE DES ASSEMBLEES

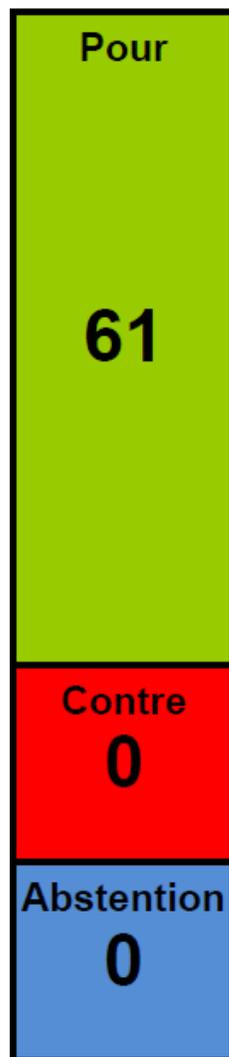
Amendement du point 32 : Évolution des dispositions relatives au fonctionnement des pétitions citoyennes.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

OEHLER Serge

Version amendée : Evolution des dispositions relatives au fonctionnement des pétitions citoyennes.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

## Conseil municipal du 24 juin 2022

**Point 33 à l'ordre du jour :**

**Conseil des Résident.es Etranger.es - Évolution vers un Conseil de la Vie Interculturelle et Citoyenne.**

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Pour : 57 voix + 3**

+ 3 voix : M. Christian BRASSAC, qui détenait les procurations de Mme Françoise SCHAEZEL et de M. Jean WERLEN, a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 4 voix**

Conseil des Résident.es Etranger.es - Evolution vers un Conseil de la Vie Interculturelle et Citoyenne.



Actualisation de la désignation du lieu de tenue des séances du Conseil municipal.

<b>Pour</b>  <b>55</b>
<b>Contre</b> <b>0</b>
<b>Abstention</b> <b>0</b>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BEN ANNOU Khadija, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Aménagement de la Plaine festive multi-usages de Strasbourg.

<b>Pour</b>  <b>40</b>	<b>AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia</b>
<b>Contre</b>  <b>5</b>	<b>BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, HENRY Ariane, TURAN Hulliya</b>
<b>Abstention</b>  <b>15</b>	<b>BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe</b>

## Conseil municipal du 24 juin 2022

**Point 64 à l'ordre du jour :**

**Convention cadre entre les Vitrines de Strasbourg et la Ville de Strasbourg : accompagner la dynamique commerciale de Strasbourg et les temps forts événementiels et commerciaux de centre-ville.**

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 54 voix + 1**

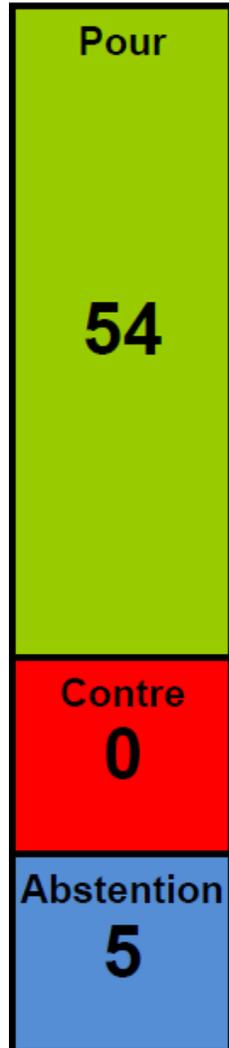
+ 1 voix : Mme Hülliya TURAN a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 5 voix**

SERVICE DES ASSEMBLEES

Convention cadre entre les Vitrines de Strasbourg et la Ville de Strasbourg : accompagner la dynamique commerciale de Strasbourg et les temps forts événementiels et commerciaux de centre-ville.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

**Conseil municipal du 24 juin 2022**

**Point 70 à l'ordre du jour :**

**Orientations de la Ville en matière de politique jeunesse et sur la mise en place d'un parcours de participation citoyenne et d'engagement pour les jeunes strasbourgeois.es.**

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 59 voix + 1**

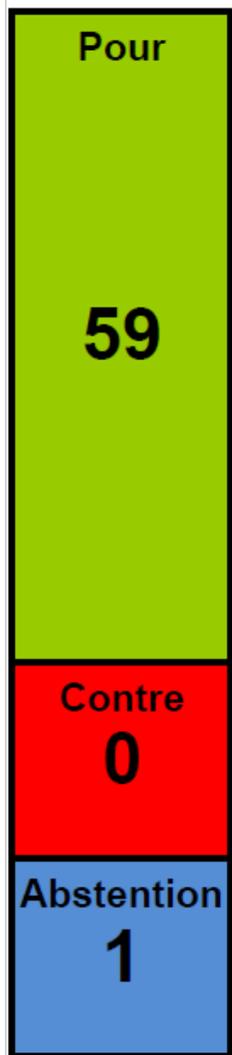
+ 1 voix : M. Serge OEHLER s'est abstenu alors qu'il souhaitait voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 1 voix - 1**

SERVICE DES ASSEMBLEES

Orientations de la Ville en matière de politique jeunesse et sur la mise en place d'un parcours de participation citoyenne et d'engagement pour les jeunes strasbourgeois.es.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hullya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

OEHLER Serge

## Conseil municipal du 24 juin 2022

### Point 73 à l'ordre du jour :

**Attribution de subventions au titre des solidarités, de la ville inclusive et de l'égalité de genre.**

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 53 voix - 2**

- 2 voix : MM. Hervé POLESI et Pierre ROTH ont voté POUR, alors qu'ils souhaitaient ne pas prendre part au vote.

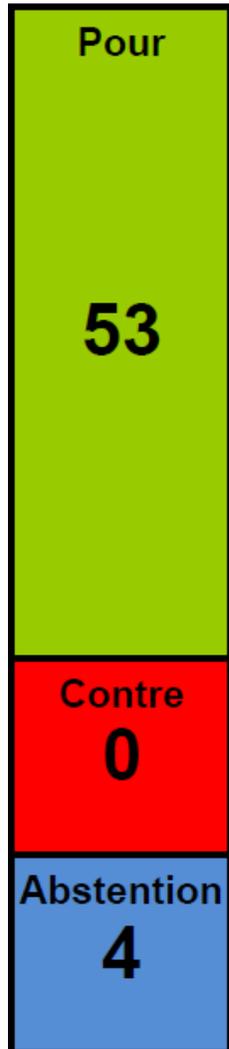
**Contre : 0 voix**

**Abstention : 4 voix – 2**

- 2 voix : M. Jean-Philippe MAURER, qui détenait la procuration de Mme Elsa SCHALCK, s'est abstenu, alors qu'ils souhaitaient ne pas prendre part au vote.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Attribution de subventions au titre des solidarités, de la ville inclusive et de l'égalité de genre.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hullya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

**Conseil municipal du 24 juin 2022**

**Point 81 à l'ordre du jour :**

**Résolution de Mme Céline GEISSMANN : Mise en place d'un système de cantines solidaires**

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 56 voix + 1**

+ 1 voix : Mme Lucette TISSERAND a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

SERVICE DES ASSEMBLEES

Résolution de Madame Céline GEISSMANN : Mise en place d'un système de cantines solidaires.

Pour

56

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

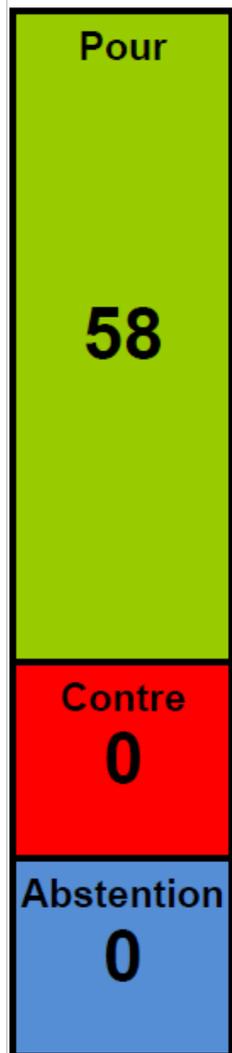
Contre

0

Abstention

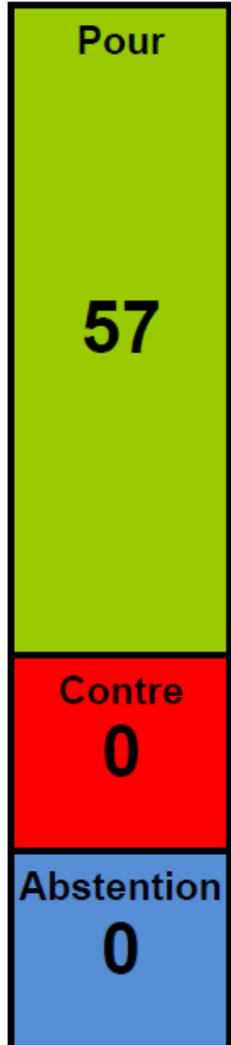
0

Motion 1 : Pour le maintien du siège français d'ADIDAS en Alsace et à Strasbourg.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hullya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Motion 2 : Réaffirmation du caractère fondamental du droit à l'avortement en réaction à la décision de la Cour Suprême des États-Unis.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAEZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia